

La revue catholique des idées et des faits

SOMMAIRE

La véritable unité religieuse
 Monseigneur Simon Deploige
 Comment j'ai connu Félix Timmermans
 La guerre hors la loi
 La politique espagnole
 Pour ou contre l'éther ?
 Pan-américanisme
 La littérature chrétienne du dix-septième siècle

S. S. Pie XI
 Maurice Defourny
 Henri Ghéon
 Comte Louis de Lichtervelde
 Giovanni Hoyoïs
 J. Tillieux
 Comte Perovsky
 Paul Halflants

Les idées et les faits : Chronique des idées : M. Léon Bérard à Louvain, Mgr J. Schyrgens. — France.

La Semaine

♦ Comment ne pas se sentir fier d'appartenir à une Eglise qui revendique avec une aussi absolue et serene certitude le titre d'Epouse unique du Christ! Dieu sait si Rome désire que tous les croyants à la divinité de Jésus-Christ ne fassent plus qu'un seul troupeau sous un seul Pasteur! Mais comme nous l'écrivions la semaine dernière, l'unité n'est possible que dans l'unique Vérité. L'Encyclique, dont nous publions le texte, le démontre avec une vigueur et une clarté singulières.

On est catholique ou on ne l'est pas, et on ne peut l'être que par la soumission pure et simple à la Vérité détenue et enseignée par l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Une union « de n'importe quelle manière, dans un seul corps, de tous ceux qui portent le nom de chrétien » est donc une dangereuse illusion. L'unité ne se fera que par le retour des dissidents. Mais c'est ici que se pose l'angoissant problème de l'apostolat : Ite, docete omnes gentes... Comment s'y prendre pour convaincre hérétiques et schismatiques? Comment se faire entendre par nos frères égarés? Comment travailler efficacement à l'Union?

En même temps que nous parvenait la belle et lumineuse Encyclique pontificale, nous recevions du vénérable lord Halifax, des « Notes sur les conversations de Malines » où l'admirable vieillard, qui a consacré sa vie à promouvoir l'Union, marque l'importance unique de ces conversations qui auront tant contribué à ce que catholiques et anglicans se comprennent davantage, et où il exprime sa joie d'avoir pu recevoir tout récemment, à Rome, l'assurance que le Saint-Siège continuait à considérer de pareilles conversations avec la même sympathie que du vivant du Cardinal Mercier.

Cette semaine aussi a été publié le Rapport officiel des conversations de Malines. Le compte rendu rédigé par les membres anglicans se termine par cette remarque : « Le profit net de cette série d'entretiens peut être établi comme il suit: plusieurs points de doctrine ont cessé d'être des causes de dissentiment et ont été définitivement éliminés de la controverse; d'autres, qui prêtent encore à discussion, ont été mis en lumière... ils seront utilement soumis à une discussion ultérieure, laquelle, on peut l'espérer, conduira ceux qui l'entreprendront à se mieux comprendre et à s'accorder dans une plus large mesure sur les matières actuellement controversées. »

Dans le compte rendu rédigé par les membres catholiques on peut lire : « Les catholiques qui ont pris part aux conférences de Malines sous la présidence du cardinal Mercier, sont unanimes à dire que leurs entretiens avec leurs amis anglicans ne les ont pas seulement charmés et édifiés par la sincérité, la liberté d'esprit, l'ouverture d'âme et la cordialité qui n'ont cessé d'y régner; mais que, sans méconnaître la gravité des obstacles qui s'opposent encore à l'union, ils sont remplis d'espérance relativement aux fruits que l'on peut attendre des recherches poursuivies en commun dans une atmosphère de sympathie mutuelle et de confiance. »

Voilà donc ce que peut obtenir la Charité, une Charité bien résolue à maintenir intacts tous les droits de l'intégrale Vérité, mais qui s'efforce de rendre cette Vérité aussi « aimable » que possible.

L'œuvre de dom Lambert Baudouin est un autre exemple de cet apostolat pour l'Union. Elle aussi, n'a pour but que de rechercher les moyens de porter à nos frères séparés, plus particulièrement aux orthodoxes schismatiques, cette même et immuable Vérité que le Saint-Père vient de rappeler.

Que donneront finalement ces tentatives? C'est le secret de Dieu! Il est acquis déjà qu'elles ont intéressé bien des âmes ferventes à la cause de l'Union, qu'elles ont provoqué beaucoup de prières et de nombreux sacrifices, et qu'une meilleure compréhension en est résultée de part et d'autre.

Daigne Dieu exaucer les prières de son Eglise et bénir les efforts des artisans de l'Union!

♦ Il n'est pas trop tard pour revenir sur l'instruction de S. Em. le Cardinal-Archevêque à ses directeurs de collège au sujet du « nationalisme flamand » puisqu'aussi bien M. Camille Huysmans vient encore de l'attaquer.

Pour réfuter l'assertion nationaliste : « Dieu nous a créés Flamands : on ne peut renier sa nature », assertion qui conduit à soustraire les enfants à leurs parents et cela au nom des intérêts supérieurs du peuple flamand, Son Eminence avait cité saint Thomas disant, à propos du baptême des enfants de parents juifs ou infidèles : « Il serait contraire au droit naturel qu'un enfant encore privé de raison fut soustrait aux soins de ses parents, ou qu'on en disposât malgré eux pour quoi que ce fut être. » Et Son Eminence concluait que les parents flamands qui élèvent leurs enfants en français ne lésent aucun droit.

Que le nationalisme et l'étatisme socialiste s'insurgent contre cette vérité, voilà qui montre tout le mal que ces erreurs engendrent. Des catholiques parlent ainsi, et bien à la légère, des droits supérieurs et absolus de la race, de la langue, de la culture, du peuple, choses qui, certes, ont leur importance, et même une grande importance, mais que les intérêts religieux des âmes dépassent infiniment. Et ces catholiques n'hésitent pas à sacrifier à de prétendues exigences raciques, culturelles ou nationales, l'une liberté individuelle après l'autre, alors que l'Eglise, elle, ne se reconnaît pas le droit de baptiser les enfants des infidèles, malgré leurs parents!

Tout de même, si l'Eglise, la dispensatrice de ce que les hommes peuvent posséder de plus précieux ici-bas, et l'introductrice des âmes en Paradis, n'a pas le droit d'incorporer les enfants contre la volonté des parents, a fortiori, la collectivité humaine ne peut imposer à ces mêmes enfants, ses prétendus bienfaits humains, malgré les parents.

Son Eminence rappelait que « ce pouvoir d'éducation reconnu aux parents est circonscrit par certaines obligations de charité vis-à-vis de leurs enfants et parfois vis-à-vis de la société. »

Les choses étant ce qu'elles sont chez nous, il est évident que les parents d'enfants flamands, appelés à vivre en pays flamand, manqueraient, de quelque manière, à cette charité envers leurs enfants s'ils ne se préoccupaient pas de préparer ceux-ci pour le milieu où la Providence les a placés, encore que pareil manquement serait infiniment inférieur à celui qui négligerait la formation religieuse. Le grand mal du nationalisme est, précisément, qu'il bouleverse l'échelle des valeurs et qu'il attache, pratiquement, plus d'importance à de prétendus manquements contre la race, la langue, la culture, la nationalité, qu'à de très réels péchés d'omission en matière religieuse.

Pour les nationalistes, celui qui renie sa nature flamande apparaît plus coupable que celui qui renie la foi de son baptême.

Lettre Encyclique de S. S. Pie XI

sur

la véritable unité religieuse

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES — PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, EVÊQUES — ET AUTRES ORDINAIRES EN PAIX ET EN COMMUNION AVEC LE SAINT-SIÈGE.

PIE XI, PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES,
Salut et bénédiction apostolique.

I. — Introduction.

Mouvements d'âmes vers l'unité (1).

Jamais peut-être les aspirations n'ont été aussi vives qu'aujourd'hui vers plus de fraternité humaine. On voudrait généralement que se consolident et se resserrent les liens qui résultent de notre communauté et de notre identité de nature et d'origine et que leur efficacité s'étende à tout le genre humain. Les nations, en effet, ne jouissent pas encore entièrement des bienfaits de la paix. Elles ne jouissent même pas entièrement de la paix, des causes de conflits, anciennes ou nouvelles, n'ayant pas cessé d'éclater, de-ci de-là, en séditions et en guerres civiles. Or, les problèmes pendants qui intéressent la paix et la prospérité des peuples ne peuvent évidemment pas être résolus sans l'accord effectif et les efforts convergents de ceux qui gouvernent les Etats et à qui incombe la gestion de leurs intérêts. D'où ce désir presque universel — d'autant plus qu'ont cessé d'être défendus les opinions opposées à l'unité du genre humain — de rapprochement et d'union de tous les peuples par l'effet de cette fraternité que nous venons d'évoquer.

Une tendance analogue se manifeste au sujet de la religion fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Persuadés que sont très rares les hommes complètement dépourvus de sentiment religieux, certains paraissent en avoir conçu l'espoir que les peuples, malgré la divergence et l'opposition de leurs croyances, arriveraient cependant sans trop de difficultés à s'entendre fraternellement sur quelques vérités qui constitueraient une sorte de fondement commun de la vie spirituelle. Dans ce but, ils multiplient les congrès, les assemblées et les discours, auxquels sont attirés de nombreux auditeurs et dans lesquels ils invitent sans distinction à venir discuter tous ceux qui désirent exprimer leur avis, infidèles de toute espèce aussi bien que chrétiens et même les malheureux qui ont abandonné le Christ ou qui nient avec une obstination irréductible la divinité de sa personne et de sa mission.

Une telle entreprise ne peut, en aucune façon, recevoir l'approbation des catholiques. Car elle repose sur l'opinion erronée d'après laquelle toutes les religions seraient plus ou moins bonnes et plus ou moins dignes de louange, étant toutes des manifestations, malgré leur grande diversité, de ce sens inné qui nous porte vers Dieu et qui nous fait reconnaître son empire. Opinion non seule-

ment fausse, mais destructrice de la religion, dont elle corrompt la notion même, et inclinant progressivement au naturalisme et à l'athéisme. D'où il faut, évidemment, conclure que les partisans de cette opinion et de cette entreprise se détachent de la religion divinement révélée.

Le pan-christianisme.

Mais bon nombre d'esprits sont plus facilement induits en erreur par les apparences de la vérité lorsqu'il s'agit de travailler au rassemblement de tous les chrétiens dans l'unité religieuse. N'est-il pas juste, va-t-on répétant avec insistance, et même obligatoire, que tous ceux qui invoquent le Christ s'abstiennent des critiques et des accusations mutuelles et trouvent enfin l'unité dans la charité? Et qui donc osera prétendre qu'il aime le Christ s'il ne s'efforce pas de tout son pouvoir de réaliser l'ardent désir de son cœur exprimé dans la prière qu'Il adressa à son Père pour ses disciples : « Qu'ils soient un » (1) ? Et ne sait-on pas, en outre, que le Christ a voulu que ses disciples fussent marqués et distingués des autres hommes par ce caractère de l'amour mutuel : « On verra que vous êtes mes disciples à ce signe que vous vous aimez les uns les autres » (2). Puis ces prédicateurs de l'union ajoutent avec émotion : Ah! si tous les chrétiens ne faisaient plus qu'un, comme ils combattraient plus efficacement la peste de l'impiété, qui, s'insinuant et se répandant chaque jour plus avant dans la société, tend à y supprimer l'influence de l'Évangile.

Tel est le genre de raisons que mettent en avant et que font valoir ceux qui s'appellent panchrétiens.

Et qu'on le sache bien, ils ne sont point quantité négligeable. Ils constituent un vaste mouvement religieux. Ils se sont constitués en sociétés largement répandues à la tête desquelles se trouvent ordinairement des hommes qui n'ont guère de commun que leur caractère acatholique, car ils professent, en matière religieuse, les opinions les plus diverses. L'entreprise, cependant, est poussée avec une telle activité qu'elle recueille des adhésions de plus en plus nombreuses et que des catholiques se laissent aller à en espérer une union conforme aux vœux de l'Église, dont on sait qu'elle n'a rien plus à cœur que de ramener au foyer familial ses fils égarés.

Mais sous le charme de ces discours, se cache une erreur très grave, qui ébranle les fondements mêmes de la foi catholique.

Objet et but de l'Encyclique.

C'est pourquoi, conscient de Notre devoir apostolique de préserver le troupeau du Seigneur de toute illusion et de tout péril d'erreur, Nous faisons appel à votre zèle diligent, Vénérables Frères, pour nous aider dans la tâche qui nous est imposée au sujet de ce mouvement dont nous avons commencé de vous entretenir. Nous sommes, en effet, persuadé que, grâce aux

(1) Les sous-titres sont du traducteur, M^r Louis Picard.

(1) JOANN, 17, 21.

(2) JOANN, 13, 35.

écrits et aux discours de chacun d'entre vous, le peuple fidèle apprendra et comprendra plus facilement les principes et les arguments que nous allons exposer pour enseigner aux catholiques ce qu'ils doivent penser et l'attitude qu'ils doivent adopter concernant les initiatives qui ont pour but d'unir de n'importe quelle manière en un seul corps tous ceux qui portent le nom de chrétien.

II. — Les principes d'appréciation et de réfutation.

Nous avons été créés par Dieu, l'auteur de toutes choses, afin de Le connaître et de Le servir. A ce service de notre part, le Créateur a donc un droit absolu.

Il aurait pu ne préposer à la conduite de l'homme que les lois de la nature, c'est-à-dire les règles morales que la création même a imprimées dans nos âmes, et assurer par sa providence ordinaire le développement progressif de ces lois dans la conscience de l'humanité. Mais Il a préféré promulguer positivement les préceptes auxquels nous sommes obligés d'obéir. Et au cours des âges, c'est-à-dire depuis les origines du genre humain jusqu'à l'avènement et à la prédication de Jésus-Christ, Il a enseigné Lui-même les devoirs qui incombent à la nature raisonnable à l'égard de son Créateur : « Après s'être révélé à nos pères par l'organe des Prophètes, avec une grande variété de langage et d'expression, Dieu nous a enfin, en ces jours, parlé par la bouche même de son Fils (1). » Il résulte, évidemment, de ce fait qu'il ne peut y avoir de véritable religion en dehors de celle qui s'appuie sur la révélation divine. Révélation commencée dès l'origine du genre humain, continuée sous l'Ancien Testament, achevée sous le Nouveau par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Que si Dieu a parlé — et l'histoire le prouve irréfutablement — la conséquence n'échappe à personne que nous sommes tenus de croire absolument à la parole du Seigneur et d'obéir parfaitement à ses ordres. Or, dans le but de nous rendre possible cette foi et cette obéissance telle que les requièrent la gloire de Dieu et notre salut, le Fils unique de Dieu a institué sur la terre son Eglise. Tous ceux qui font profession de christianisme ne peuvent pas, semble-t-il, ne pas admettre qu'il existe une Eglise, et une seule, fondée par le Christ. Mais dès que l'on en vient à se demander comment doit être, de par la volonté de son Fondateur, cette Eglise instituée par le Christ, le désaccord commence. Un bon nombre, par exemple, nient que l'Eglise doive être une société visible, en ce sens du moins qu'elle soit un seul corps de fidèles unis dans une seule Foi, sous un seul magistère et une seule autorité. Pour eux, l'Eglise visible ne peut être autre chose que la confédération des diverses confessions chrétiennes, bien qu'elles adhèrent à des doctrines diverses et contradictoires.

Mais la vérité est que Notre-Seigneur Jésus-Christ a fondé son Eglise sous forme d'une société parfaite, par nature extérieure et visible, qui continuât l'œuvre de la rédemption, sous la conduite d'un seul chef (2), par un magistère de vive voix (3), et par la dispensation des sacrements, sources de grâces célestes (4). Aussi

l'a-t-Il comparée dans ses paraboles à un royaume (1), à une maison (2), à une bergerie (3), et à un troupeau (4).

Il faut noter en outre que cette Eglise instituée si merveilleusement, ne pouvait périr ni disparaître après la mort de son Fondateur et des apôtres, qui en furent les premiers propagateurs, vu que la mission lui avait été confiée de conduire au salut éternel tous les hommes, sans distinction de temps ni de lieu : « Allez et enseignez toutes les nations » (5). Et comment pourrait-on supposer que l'efficacité puisse manquer à l'Eglise dans l'accomplissement de cette mission lorsqu'elle a reçu du Christ Lui-même la promesse d'une assistance indéfectible : « Et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles » (6). Par conséquent, il est impossible que l'Eglise, non seulement ait cessé ou cesse jamais d'exister, mais qu'elle ne soit plus la même qu'aux temps apostoliques. A moins qu'on ne veuille dire — ce dont Dieu nous préserve — que Notre-Seigneur Jésus-Christ fut incapable de réaliser ses desseins, ou qu'Il s'est trompé lorsqu'il affirma que les portes de l'Enfer ne prévaudraient jamais contre son Eglise (7).

III. — Fausseté de la position essentielle du pan-christianisme.

C'est ici le lieu de démasquer et de réfuter une opinion erronée d'où dépend tout le problème qui nous occupe et qui sert de point de départ à toute cette activité concordante des milieux anticatholiques en faveur de l'union des Eglises chrétiennes.

Les promoteurs de cette campagne d'union ne finissent pas de citer les paroles du Christ : « Qu'ils soient un. Il n'y aura plus qu'un seul troupeau et qu'un seul Pasteur » (8). Mais ils y voient une prière et un vœu non encore exaucés. Ils pensent, en effet, que l'unité de foi et de gouvernement — note caractéristique de la seule et véritable Eglise du Christ — n'a pour ainsi dire jamais existé, et en tout cas, n'existe pas actuellement. Il est permis de la souhaiter, et peut-être est-elle réalisable par une poussée unanime des volontés, mais, en attendant, il faut bien se rendre compte qu'elle n'existe que dans l'esprit et l'imagination. Ils ajoutent que l'Eglise, de par sa nature, est divisée en plusieurs Eglises particulières, qui séparées jusqu'à présent, bien qu'elles possèdent des dogmes communs, sont discordantes sur d'autres points. Ces Eglises sont égales en droit. L'unité et l'unicité de l'Eglise n'ont vécu tout au plus que depuis l'époque apostolique jusqu'aux premiers conciles œcuméniques. Il faut donc laisser une bonne fois de côté les controverses et les antiques divergences d'opinions qui divisent encore les chrétiens de nos jours, et des dogmes restants constituer et proposer un *credo* commun qui donnera à tous la certitude, mieux, le sentiment qu'ils sont frères. La fédération des diverses églises ou communautés placera celles-ci dans les conditions voulues pour résister fermement et efficacement aux progrès de l'impiété. Ainsi parlent généralement, Véné-

(1) MATH., 16, 18.

(2) Cf. MATH., 16, 18.

(3) JOANN., 10, 16.

(4) JOANN., 21, 15-17.

(5) MATH., 29, 19.

(6) MATH., 28, 20.

(7) MATH., 16, 18.

(8) JOANN., 17, 21; 10, 16.

(1) Hebr., 1, 1 seq.

(2) MATH., 16, 18 seq.; LUC., 22, 32; JOANN., 21, 15-17.

(3) MARC., 16, 15.

(4) JOANN., 3, 5; 6, 48-59; 20, 22 seq.; cf. MATH., 18, 18; etc.

Pèlerinage de Printemps en TERRE SAINTE — du 9 avril au 19 mai 1928. —

Sous la direction spirituelle du Révérend Père Dom ELRED O. S. B. Moine de l'Abbaye Benedictine de Maredsous
Egypte, Palestine et Syrie. Retour par Constantinople et Athènes. Prix : 13,000 fr. belges en 1^{re} classe et 10,000 fr. belges en 2^e classe.

Inscription et renseignements aux bureaux des "PÈLERINAGES CATHOLIQUES" 147, boulevard Adolphe Max, Bruxelles

rables Frères, les théoriciens dont nous exposons la pensée pour la réfuter.

Il en est parmi eux qui concèdent que le protestantisme a rejeté peu sagement certains dogmes et certains rites extérieurs dont le charme et les bienfaits ne peuvent être niés, et que le catholicisme a été mieux inspiré de conserver jusqu'aujourd'hui. Ils s'empressent d'ailleurs d'ajouter que l'Eglise romaine a eu de son côté le tort de corrompre le christianisme des origines en y ajoutant et en proposant à la croyance de ses fidèles des doctrines qui, non seulement sont étrangères, mais opposées à l'Evangile. Et ils rangent parmi ces doctrines abusivement adoptées et enseignées par l'Eglise catholique celle du primat de juridiction attribué à Pierre et à ses successeurs sur le Siège de Rome. D'autres, peu nombreux à la vérité, concèderaient au Pontife romain une primauté d'honneur ou même une certaine juridiction et une certaine autorité dont ils découvrent cependant l'origine, non pas dans une institution divine, mais dans le consentement des fidèles. Il en est même qui souhaitent que leurs congrès bigarrés soient présidés par le Pape.

Que si le nombre est grand des chrétiens non catholiques, qui prêchent à pleine bouche la communion fraternelle en Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous n'en trouverez aucun à qui vienne la pensée de se soumettre à l'enseignement et à l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ. Ils se déclarent prêts à traiter avec l'Eglise romaine sur un pied de parfaite égalité. Mais si l'on acceptait de traiter avec eux, il n'y a aucun doute qu'ils s'efforceraient d'obtenir un accord qui ne les obligerait pas à quitter les opinions à cause desquelles ils se trouvent précisément hors de l'unique bercail de Jésus-Christ.

IV. — Conséquences.

La conséquence évidente de tout cela, c'est que le Saint-Siège ne peut, en aucune façon, participer à ces sortes de congrès pan-chrétiens, et qu'il est interdit aux catholiques d'apporter leur approbation ou leur collaboration à ce genre d'entreprise, car le faire serait ajouter de l'autorité à une fausse religion chrétienne, entièrement étrangère à l'Eglise du Christ. Permettons-nous — ce serait une indignité — que l'on fasse de la vérité, et de la vérité divinement révélée, l'objet de tractations incertaines?

Car ce dont il s'agit, c'est la défense de la Foi. Notre-Seigneur, en effet, a envoyé ses apôtres par tout le monde pour donner aux nations la Foi évangélique, et, pour les prémunir eux-mêmes contre l'erreur, il a voulu qu'ils fussent d'abord instruits de toute vérité par l'Esprit-Saint (1). Nous vous le demandons, cette doctrine des Apôtres a-t-elle cessé d'être enseignée ou s'est-elle corrompue dans l'Eglise dont Dieu lui-même est le Maître et le Protecteur! Et si le Rédempteur a clairement affirmé que son Evangile n'était pas destiné seulement à l'âge apostolique, mais à toutes les époques qui devaient se succéder jusqu'à la fin du monde, est-il possible que l'objet de la Foi soit devenu au cours des siècles, tellement obscur et incertain qu'il faille à présent tolérer des opinions divergentes et contradictoires? S'il en était ainsi, il faudrait reconnaître que la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, et son habitation dans l'Eglise et les promesses de Jésus-Christ auraient perdu depuis des siècles leur efficacité et leur utilité. Ce qui serait un pur blasphème. Nous savons que le Fils de Dieu a ordonné à ses envoyés d'enseigner toutes les nations, et à tous les hommes, Il a ordonné de croire les vérités enseignées par « les témoins divinement choisis et préparés » (2), et Il a sanctionné cet ordre par les paroles suivantes : « Celui qui croira et

sera baptisé sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné (1). » Mais ces deux préceptes, qu'il est nécessaire d'accomplir, précepte d'enseigner, précepte de croire pour atteindre la vie éternelle, ne sont même pas intelligibles si l'Eglise ne propose pas entièrement et clairement la doctrine évangélique, et si elle n'est pas efficacement prémunie contre tout danger d'erreur.

Et à ce propos, ils s'écartent également du chemin de la vérité, ceux qui reconnaissent l'existence du dépôt de la révélation, mais qui estiment ne pouvoir le trouver et posséder qu'au prix de si longues études et de si laborieux efforts qu'à peine une vie humaine y suffise. Comme s'il était possible que notre Dieu très bon eût parlé par les Prophètes et par Son Fils unique, de telle sorte qu'un petit nombre d'hommes seulement, et encore, arrivés à un âge avancé, parvinssent à comprendre le sens de leurs paroles. N'est-ce pas, au contraire, un enseignement efficace de cette doctrine de la foi et des mœurs, qui éclaire et dirige tout le cours de la vie mortelle, qui est seule digne de Dieu et de ses porte-parole?

Que les tenants du pan-christianisme aient les plus nobles intentions de faire régner la charité entre tous les chrétiens, nous ne le nierons pas, mais nous demandons s'il est admissible que la charité tourne au détriment de la Foi? Chacun sait que l'apôtre saint Jean lui-même, l'Apôtre de la charité, qui, dans son Evangile, semble avoir révélé le secret du Cœur sacré de Jésus, et qui ne cessait de répéter à ses disciples le précepte nouveau : « Aimez-vous, les uns les autres », défendait néanmoins, et avec rigueur, tout commerce avec ceux qui ne professaient point dans sa pureté et son intégrité la doctrine du Christ. « Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas avec lui cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et même abstenez-vous de le saluer (2). » Par conséquent, de même que la charité est fondée sur une foi pure et entière, de même c'est l'unité de foi qui doit être le principal lien unissant les disciples du Christ.

Elle n'est donc pas concevable ni recevable, cette confédération chrétienne dont les membres pourraient garder, même en matière de foi, leurs sentiments et leurs manières de penser, fussent-ils en contradiction avec le sentiment et l'opinion de tous leurs frères. Par exemple, unira-t-on dans la même société religieuse ceux qui affirment et ceux qui nient que la Tradition est une source authentique de la vérité divinement révélée? De même ceux qui professent que la hiérarchie ecclésiastique, comprenant les évêques, les prêtres et les ministres, est d'institution divine, et ceux qui pensent qu'elle a été progressivement introduite dans l'Eglise par adaptation aux temps et aux circonstances? Ou encore ceux qui, dans l'Eucharistie, adorent le Christ réellement présent par cette merveilleuse conversion du pain et du vin, que nous appelons transsubstantiation, et ceux qui réduisent la présence eucharistique du Christ à un effet de la foi, à une signification ou à l'efficacité sacramentelle? Ceux qui reconnaissent, dans la même Eucharistie, la nature de sacrifice aussi bien que celle de sacrement, et ceux qui ne veulent y voir qu'un souvenir ou une commémoration de la dernière cène? Ceux qui croient à l'excellence et à l'utilité du culte des saints et en premier lieu de la Vierge Marie, Mère de Dieu, invoquent les Bienheureux qui partagent le règne glorieux de Notre-Seigneur, et vénèrent leurs images, ceux qui condamnent ce culte comme attentatoire à l'honneur de Jésus-Christ, « seul médiateur entre Dieu et les hommes (3). »

En partant de cette divergence d'opinions religieuses, nous ne voyons pas comment on peut aboutir à l'unité de l'Eglise, qui

(1) JOANN. 16, 13.

(2) Act. 10, 41.

(1) MARC., 16, 16.

(2) II. JOANN., 10.

(3) Cf. I., TIM., 2, 5.

requiert évidemment unité de magistère, unité de discipline dogmatique et unité de foi. Mais nous voyons très bien comment on peut aboutir à la négligence de la religion ou indifférentisme, et au modernisme, dont les partisans enlèvent à la vérité dogmatique son caractère absolu pour la considérer comme « relative », c'est-à-dire accommodée aux exigences diverses des temps et des lieux, ainsi qu'aux aspirations variables des esprits, car la religion n'est pas enfermée dans une immuable révélation, mais sa nature lui permet de s'adapter à la vie mouvante des hommes.

Il faut noter, en outre, qu'elle n'est pas admissible cette distinction que certains ont voulu introduire entre les dogmes de foi, dont les uns seraient fondamentaux et dont les autres n'auraient pas la même importance essentielle, en sorte que les premiers devraient être reçus par tous les chrétiens, tandis qu'au sujet des autres, liberté serait laissée à l'opinion et à la foi de chacun. La vertu de foi, en effet, a pour cause formelle l'autorité de la parole de Dieu, qui repousse évidemment ce genre de distinction. Aussi les chrétiens véritables accordent-ils exactement la même foi au dogme de l'Immaculée-Conception qu'à celui de la Sainte-Trinité, et à l'Infaillibilité du Souverain-Pontife, telle que l'a définie le Concile du Vatican, qu'à l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car, du fait que ces vérités n'ont pas été définies solennellement par l'Eglise à la même époque et que certaines d'entre elles n'ont reçu qu'assez récemment cette consécration suprême, il ne résulte aucunement qu'elles ne soient pas également certaines et objet de foi obligatoire. N'ont-elles pas été toutes révélées par Dieu? Voici, en effet, le rôle et le fonctionnement du Magistère ecclésiastique. Dieu en a décidé l'institution pour que fût gardée inviolablement le dépôt de la révélation et pour que les vérités en fussent portées plus facilement et plus sûrement à la connaissance des hommes. Ce magistère est exercé chaque jour par le Pontife Romain et par les Evêques, qui sont en communion avec lui; mais il lui appartient, en outre, lorsqu'il importe de s'opposer plus efficacement aux erreurs et aux attaques des hérétiques et d'expliquer aux fidèles plus clairement et plus précisément certains points de la doctrine sacrée, de procéder par définitions ou décrets plus solennels et plus impressionnants. Qu'on le remarque bien, sous cette forme extraordinaire pas plus que sous sa forme habituelle et quotidienne, le magistère ecclésiastique n'introduit dans l'enseignement de l'Eglise d'invention dogmatique, et il ne fait aucune ajoute à la somme des vérités contenues, au moins implicitement, dans le dépôt de la révélation, confié par Dieu Lui-même à l'Eglise du Christ; mais ou bien des propositions renfermées dans ce dépôt, cependant encore obscures aux yeux d'un bon nombre de fidèles, sont mises en lumière, ou bien d'autres, non encore certaines et indiscutables pour tous, sont mises au-dessus des contestations et proclamées de foi.

Elle est donc bien claire, Vénérables Frères, la raison pour laquelle le Saint-Siège n'a jamais permis à ses sujets de participer aux congrès religieux non-catholiques. L'unique voie légitime par laquelle il faut tendre à la réunion de tous les chrétiens est de favoriser le retour des dissidents à la seule véritable Eglise du Christ, car c'est elle qu'ils ont eu jadis le malheur de quitter. A la seule véritable Eglise du Christ, disons-nous, vieille et reconnaissable à tous les regards, et qui restera indéfectiblement, par la volonté de son Auteur, telle qu'Il l'a instituée pour le salut de tous les hommes. L'Epouse mystique du Christ n'a pu être corrompue au cours des siècles, et ne pourra l'être jamais, ainsi que le déclare saint Cyprien : « L'Epouse du Christ est inaccessible à la perversion, elle est pudique, incorruptible, elle ne connaît qu'une seule maison, et elle garde chastement l'unique chambre nuptiale » (1). Et le même saint Martyr, s'étonnait fortement

et à bon droit qu'il y eût des chrétiens capables de croire que cette unité provenant de la fermeté admirable de Dieu lui-même, conservée par la vertu des sacrements célestes, pût être déchirée, détruite, par un conflit de volontés humaines (1).

Puisque le corps mystique du Christ, c'est-à-dire l'Eglise, est un (2) et que ses parties ont entre elles une étroite et ferme connexité (3) comparable à celle des membres d'un corps humain, n'est-ce pas chose insensée de prétendre qu'il peut se composer de membres disjoints et dispersés? Quiconque ne lui est pas uni n'est pas membre de l'Eglise et n'adhère pas au Christ, Chef de l'Eglise (4).

V. — L'indispensable attachement au Siège Romain.

Dans cette unique Eglise du Christ, personne ne peut entrer ni demeurer s'il ne reconnaît et n'accepte en esprit d'obéissance l'autorité et les pouvoirs de Pierre et de ses successeurs légitimes. Les ancêtres des orthodoxes et des protestants n'obéissaient-ils pas à l'Evêque de Rome? Leurs descendants abandonnèrent, hélas! la maison paternelle, mais leur départ n'a pu faire que cette maison s'écroulât, étayée qu'elle est par la puissance même de Dieu. Qu'ils reviennent donc au Père commun, et celui-ci, oubliant les injures qu'ils ont lancées contre le Saint-Siège, les accueillera avec amour. Car s'ils désirent avec l'ardeur qu'ils prétendent s'unir avec Nous et avec tous les catholiques, pourquoi n'accourent-ils pas vers l'Eglise « mère et maîtresse de tous les fidèles du Christ » (5)? Pourquoi n'entendent-ils pas l'appel si fortement exprimé par Lactance : « Seule l'Eglise catholique est gardienne fidèle du culte véritable. Elle est la source de la vérité, le domicile de la Foi, le temple de Dieu. Ne pas y entrer ou bien en sortir, c'est renoncer à l'espérance de la vie et du salut. Que l'on cesse de se faire illusion par des discussions obstinées. Il s'agit de la vie, du salut. Or, pour celui qui n'en a pas le souci effectif, ils se perdent, s'éteignent » (6).

VI. — Conclusion.

Au Siège apostolique de Rome, au Siège consacré par le sang de Pierre et de Paul, princes des Apôtres, au Siège par qui la sève et la vie circulent dans tout le corps de l'Eglise catholique (*Ecclesiae catholicae radicem et matricem*) (7), que reviennent donc les fils dissidents. Non pas dans la pensée et l'espoir que « l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le support de la vérité » (8) offensera l'intégrité de la foi et tolérera leurs propres erreurs, mais au contraire avec la résolution de s'en remettre à son magistère et à son autorité. Ah puisse-t-il Nous être donné — ce que tant de nos prédécesseurs ont imploré en vain — d'embrasser paternellement ceux que nous avons la tristesse de voir toujours éloignés par suite d'un fameux et funeste déchirement. Daigne notre divin Sauveur « qui veut que tous les hommes se sauvent et parviennent à la connaissance de la vérité » (9) exaucer notre prière instante et ramener à l'unité de l'Eglise tous ceux qui sont égarés dans les chemins de l'erreur. En cette affaire si importante, Nous demandons et Nous voulons que l'on demande avec Nous l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de la divine grâce, triomphatrice de toutes les hérésies et secours des chrétiens, afin qu'elle nous obtienne au plus tôt l'avènement de ce jour tant désiré où

(1) *Ibidem*.

(2) I., CCR., 12, 12.

(3) Eph., 4, 16.

(4) Cf., Eph., 5, 30; I., 22.

(5) Conc. Lateran., IV, c., 5.

(6) Divin. Instit., 4, 30, 11-12.

(7) S. CYPR., Ep., 48 *ad Cornelium*, 3.

(8) I., TIM., 3, 15.

(9) I., TIM., 2, 4.

(1) *De catholicae Ecclesiae unitate*, 6.

tout les hommes entendront la voix de son divin Fils « et posséderont l'unité de l'Esprit grâce au lien de la paix » (1).

Vous comprenez, Vénérables Frères, avec quelle ardeur Nous formons ces vœux, et Nous voulons que le sachent également tous Nos fils, et non seulement ceux qui appartiennent à l'Eglise catholique, mais aussi tous les dissidents. S'ils implorèrent fervemment les lumières célestes, il n'y a aucun doute qu'ils reconnaissent la véritable Eglise du Christ et qu'y entrant ils n'y trouvent enfin avec Nous la perfection de la charité et de l'union.

Dans cet espoir et comme gage des grâces divines de même qu'en témoignage de Notre bienveillance paternelle, Nous vous donnons de grand cœur, Vénérables Frères, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 janvier, fête de l'Épiphanie, de l'année 1928, la sixième de Notre Pontificat.

PIE XI, Pape.

Monseigneur Simon Deploige⁽²⁾

Faisons le bien tandis que nous en avons le temps (3). Le temps est le prix de l'éternité (4). Mais le temps est court. Pressons-nous d'agir. Les longs espoirs nous sont interdits. Sans tarder, choisissons un plan d'existence, et hâtons-nous de mettre en œuvre les matériaux de la construction. Sinon, la mort, cette grande donneuse de leçons, nous saisit inopinément, au milieu de nos projets hésitants et de nos vellétés contradictoires : nous paraissions les mains vides devant le Souverain Juge. L'essentiel n'est d'ailleurs pas d'atteindre les fins que nous nous sommes assignées. Il nous suffit de dépenser à leur service toutes les forces de notre volonté. Achever l'ouvrage n'est pas notre affaire. L'empire de l'homme ne va pas jusque là. Nous ne sommes responsables que de nos efforts. Dieu ne compte pas nos réussites, il confère aux intentions le mérite de l'action efficace.

* * *

Simon-Egide-Martin-Hubert Deploige a, de très bonne heure, fait son choix. Il a décidé d'être le « bon sergent du Christ » — *bonus miles Christi* — ; et il le sera jusqu'au bout, sans défaillance. Il y a peu de carrières où le sens catholique ait joué un rôle aussi étendu et aussi profond. C'est le sens catholique qui l'a conduit du barreau à l'enseignement, de l'état laïque à l'état ecclésiastique, de la condition d'homme privé à la condition d'homme politique. Il se représentait la vie sous la forme d'un combat : *Militia est vita hominis super terram* (5). « La lutte, disait-il dans une allocution de 1912, à la Fraternité universitaire du Tiers-ordre franciscain, il semble qu'elle soit la loi de la vie et la condition du progrès. Elle s'engage partout où la vie se manifeste. » Il avait le tempérament d'un lutteur. Mais il aimait, pour la bataille au service de l'Eglise, les positions d'où il croyait pouvoir manier avec le plus de succès les forces et les talents que la nature lui avait prodigués et dont il aurait à rendre compte. Tel est le mobile qui explique, d'une manière parfaite, les étapes de son existence.

D'où lui venaient donc ce sens catholique et cette conception de la vie? Il était né à Tongres, dans le Limbourg, le 15 octo-

(1) Eph., 4, 3.

(2) Eloge académique prononcé à l'Université, le 17 janvier 1928.

(3) *Dum tempus habemus, operemur bonum*, S. PAUL, Ep. ad. Galat. ch. VI.

(4) BOURDALOUE. Retraite spirituelle, 3^e jour, 3^e méditation : *De la perte de temps*.

(5) JOB, VII, 1.

bre 1868. Tongres, est l'Eglise-mère de Belgique. Le Limbourg est la terre classique de la foi. Et quand le futur prêtre y commence à fréquenter les écoles, le pays est traversé par une rumeur guerrière. Les puissances du mal sont coalisées et livrent le suprême assaut. Elles se bercent du fol espoir d'arracher à l'Eglise l'âme de nos enfants. Mais les aïeux sont là qui veillent et, avec leurs descendants, tous ensemble, ils se lèvent et marchent au combat. La partie est promptement réglée. Les bataillons limbourgeois n'ont jamais été entamés. Le cliquetis des armes a laissé dans l'esprit du jeune Simon une empreinte ineffaçable, et le problème scolaire le préoccupera jusqu'à la fin de ses jours, tant il est vrai que nos impressions du premier âge sont les plus fortes et marquent de leur sceau indélébile le cours de la vie entière.

Encore pourtant, faut-il que ces impressions venues du temps et du lieu, soient nourries et développées par l'éducation du foyer. Mgr Deploige appartenait à une vieille famille où les traditions chrétiennes se transmettent avec le patrimoine héréditaire. Sa pieuse mère passait dans la prière, dans la fréquentation des offices paroissiaux et dans la pratique discrète des bonnes œuvres, les moments de liberté que lui laissait la direction de la maison. Elle se plut à mettre au cœur de son fils le goût des choses divines. Je n'ai pas connu cette femme d'élite, mais, que de fois le défunt m'en a parlé avec une piété et un attendrissement, qui m'ont toujours édifié! Elle fut pour beaucoup dans la détermination qu'il prit, alors qu'il était déjà professeur à cette Université, d'entrer dans les ordres. Je ne crois pas qu'elle l'ait jamais pressé de se faire prêtre, mais quand l'idée lui en vint et qu'il en déposa la confiance dans son sein, les yeux se rencontrèrent spontanément pour marquer l'accord des désirs. Cet accord fut pour lui le signe de la volonté divine et le point de départ d'une résolution définitive. L'amour des parents a sa récompense dans l'affection des enfants. Cette affection a gouverné toute la vie du maître et de l'ami que nous pleurons. Sa mère était morte depuis un quart de siècle, et il continuait à lui obéir fidèlement, comme si elle vivait encore. La vénérant à l'égal d'une sainte, il l'invoquait avec confiance dans toutes ses difficultés.

L'influence paternelle n'a pas laissé une trace moindre dans son âme. Il lui doit cet esprit de décision et ce goût de l'action dont son père, M. Liévin Deploige, donna des preuves en 1878. Comme la ville de Tongres manquait d'écoles catholiques, cet homme d'énergie prit l'initiative des fondations nécessaires. Grâce à lui, les Joséphites y ouvrirent, en même temps qu'un établissement d'études primaires, un collège pour l'enseignement moyen. C'est sous la direction de ces humbles religieux que Mgr Deploige fit ses humanités. Elles furent très brillantes. Il sortait de rhétorique, à un âge précoce, n'ayant pas atteint sa seizième année.

À l'Université, malgré sa jeunesse, il ne perdit pas son temps. Il y vint, en 1884, et ses prouesses de travailleur acharné sont restées célèbres. Docteur en philosophie et lettres de 1888, docteur en droit de 1889, licencié en philosophie thomiste le 26 mars 1890, il n'a pas vingt-deux ans et il a trouvé le moyen d'abattre la besogne normale de huit années d'études.

Ce labeur écrasant ne l'empêcha jamais de participer à la vie collective des étudiants. Il aimait d'instinct toutes les manifestations de force. Ardent toujours — c'était déjà sa devise — il fut de toutes les équipées où il y avait de la vaillance à dépenser.

« C'est lui qui, au congrès des étudiants socialistes, répondit fièrement à Vandervelde : « Entre vous et nous, aucune alliance, » même momentanée n'est possible. Nous vous combattons sans pitié. Nous vous quittons sur l'heure pour courir au congrès des jeunes gardes catholiques réuni à Etterbeek, et y organiser l'attaque de vos lignes. » Et comme, ironique, De Brouckère clamait : « Mais pourquoi donc avez-vous peur de vous mesurer avec nous dans les meetings contradictoires? » Deploige répondit : « Notre présence ici, à la *Maison du Peuple*, prouve assez que nous ne vous craignons pas. Au reste, je relève votre défi. » Je vous suivrai partout où vous voudrez, devant n'importe quel auditoire. » Cela entra comme un coup de couteau dans le cœur de l'assemblée et un brave ouvrier vint lui serrer la main et lui dire : « Vous n'avez pas froid aux yeux, vous, je vous félicite. » Il y a donc aussi des gaillards courageux chez les... calottins (1). »

Ce trait peint l'homme tout entier. Il a hâte d'entrer dans l'action et de jouer son rôle dans la lutte contre le socialisme naissant.

(1) VAN OVERBERGH, Plaquette du 6 janvier 1897.

Il prend part à la création de la *Ligue démocratique belge* et il en est le secrétaire pendant la période de mise en train. Il assiste à la réunion préparatoire de février 1891 et, le 8 mars de la même année, il rédige le procès-verbal qui en est l'acte de naissance. Il resta membre du Conseil central de la Ligue jusqu'en juillet 1895. A cette époque, des dissensions intestines obligèrent le président-fondateur, M. Helleputte, à démissionner. Deploige suivit dans la retraite l'homme dont il avait été le collaborateur, qui resta l'ami de toute sa vie et qu'il regarda toujours comme le maître de sa pensée politique.

* * *

Jeté de bonne heure dans la mêlée sociale, Mgr Deploige n'entendait cependant pas renoncer aux études. Ses grades académiques conquis, il désira se former à la pratique personnelle de la science par des recherches plus libres et plus spéciales. Il se tourna d'abord vers la psychologie. Restée longtemps sous la dépendance de la philosophie générale, la psychologie essayait de s'organiser sur des bases autonomes. En France, Théodule Ribot s'employait à la détacher de la métaphysique et, avec la pensée d'appuyer ses vues d'isolement, il faisait connaître, dans un livre de 1885 (1), l'effort considérable qui s'accomplissait en Allemagne pour donner aux études psychologiques un objet propre, des méthodes à elles, les caractères d'une science indépendante. L'enseignement du cardinal Mercier loin d'être hostile à ces idées, s'ingéniait, au contraire, à les utiliser au profit du thomisme. Cependant, il y avait un départ à faire dans les ambitions de la nouvelle science. Tout n'était pas à rejeter, tout n'était pas à prendre non plus. Deploige songea un moment à instruire ce procès, et se livra à d'abondantes lectures. Il reconnut très vite que la n'était pas sa voie. La précision de son esprit juridique s'accommodait mal de ce genre de spéculations et il laissa à d'autres le soin de débrouiller l'écheveau. Il sentait bien qu'en s'enfonçant dans l'examen des problèmes de la psychologie fondamentale, il s'éloignait de sa vocation. Il fut un moment désemparé. Les événements le sauvèrent.

* * *

Le 10 mars 1891, Aug. Beernaert proposait d'introduire dans notre droit public le referendum royal, et la Constituante de 1893 allait être appelée à en délibérer. En vertu de notre charte nationale, le Roi a seul le droit de sanctionner les lois. Mais l'exercice de ce droit comporte de graves et même de redoutables responsabilités. Le refus de sanctionner une loi votée par les Chambres met le monarque en opposition avec le Parlement. Conflit périlleux pour l'ordre de l'Etat et pour la paix publique! Le Roi l'évite en sanctionnant indifféremment toutes les lois soumises à sa signature. Pour que le Souverain fût à même d'exercer utilement et librement sa prérogative, il faudrait, quand il a des doutes sur l'opportunité d'une mesure législative, qu'il pût, par un appel au peuple, se rendre compte du véritable sentiment du pays. Appuyé sur la grande voix populaire, le Roi serait très fort pour exercer éventuellement son droit de dissolution ou son droit de veto. C'est en vue de renforcer le pouvoir exécutif qu'on voulait nous doter de l'institution nouvelle. La droite catholique et la gauche doctrinaire se dressèrent avec ensemble contre cette réforme. Seul, le parti radical y faisait bon accueil. Dans la presse, dans les revues, dans les assemblées des associations politiques, la controverse était depuis un certain temps nouée autour de cette question. Les idées les plus bizarres se faisaient jour (2).

La vérité était que le peuple belge discutait un problème de droit constitutionnel sans savoir exactement quelle en était la matière, et dont les termes essentiels lui échappaient. L'imagination faisait les frais d'un débat où l'expérience avait son mot à dire et même devait prononcer le verdict définitif, puisqu'aussi bien le referendum est une vieille institution de la Suisse et que chaque faiseur de projet entendait couvrir son bateau du pavillon helvétique.

Il n'y avait qu'un moyen d'éclairer l'opinion. C'était d'aller en Suisse, constater sur place comment l'appel au peuple y était compris, de quelle manière il était organisé et quels résultats il produisait. M. Jules Van den Heuvel, qui avait le sens de l'actualité et qui était un excitateur d'intelligences, cherchait un homme

pour cette mission, et il eut la bonne fortune de rencontrer dans Simon Deploige, un disciple qui trop heureux de se vouer, enfin, à un travail conforme à ses facultés, fut d'emblée séduit par la tâche qu'on lui suggérait.

Notre jeune docteur en droit se mit à l'œuvre sans désespérer. Il partit pour la Suisse et y passa tout l'été de 1891 à réunir une documentation copieuse.

La littérature du sujet était fort pauvre. Sauf quelques pages dans les manuels de droit public, il n'y avait rien ou à peu près rien sur la matière. On fait d'habitude un livre avec d'autres livres. Ici, la méthode classique échouait. Il fallait, au contraire, interroger les personnages marquants de la politique helvétique, il fallait dépouiller les archives fédérales relatives aux votations populaires. De plus, à côté du referendum fédéral, il y a en Suisse le referendum cantonal. Et dans chaque canton, l'institution a sa physionomie particulière. C'est d'enquêtes patientes et laborieuses autant et plus que de lectures, que devait sortir la connaissance du sujet.

Deploige visite Waarin et Naville à Genève, De curtins dans les Grisons, Pedrazzini à Fribourg, Numa Droz à Berne, Walras à Lausanne, Respini dans le Tessin, il interroge partout où il croit trouver des lumières. Il étudie l'histoire du peuple rhétique afin d'y découvrir dans les brumes du passé les origines d'une institution qui est profondément enracinée et qui provient, à peine transformée, bien que fortement élargie, d'une époque où les petites républiques forestières et montagnardes pratiquaient la démocratie directe. Bref, Deploige rapporte de son voyage une étude touffue et vécue où, pour la première fois on fera savoir au public de langue française, avec une objectivité précise, ce qu'est, en tant que chose réalisée, cette institution du referendum dont tout le monde parle et que personne n'a eu la curiosité d'aller regarder de près. Cette étude et celle de problèmes connexes firent l'objet de deux articles dans la *Revue générale* et d'un ouvrage *Le Referendum en Suisse* (1) qui paraissait le 8 mars 1892.

L'ouvrage est précédé d'une longue préface de M. Van den Heuvel, dont nous nous plaisons à extraire ces lignes :

« Votre étude a un double mérite. Elle nous montre le Referendum tel qu'il se manifeste là-bas dans la vie réelle. Vos observations ont été prises sur place et sur le vif. En les lisant on est amené, à chaque page, à faire par la pensée un retour vers notre pays, à comparer les situations, à prédire les résultats d'un referendum en Belgique par les résultats d'un referendum en Suisse. Vous avez fait un livre de politique vivante et par là même un livre vraiment suggestif. »

Jugement exact, qui se trouve confirmé à trente-cinq ans de distance par l'impression que laisse encore aujourd'hui la lecture de l'ouvrage!

M. Van den Heuvel, dans la préface, se déclare adversaire du *Referendum* sous toutes ses formes. Deploige exprimait le même avis. Il ne voyait pas de place pour cette institution dans notre système de droit public. Il écrit : « Dans une monarchie, la Nation reconnaît au Roi le droit de veto et le droit de dissoudre le parlement; dans une république, ces prérogatives peuvent appartenir à un président, élu par le peuple. Mais quand il n'y a dans un pays ni Roi ni Président de République, c'est évidemment au peuple, en qui réside la souveraineté, qu'il faut accorder le droit de dissolution et le droit de veto. Voilà précisément ce qu'on a été obligé de faire en Suisse. » Introduire cette procédure dans les pays qui ont une constitution calquée sur le modèle anglais, c'est manifester et prévoir deux organes concurrents pour l'exercice d'une seule fonction.

* * *

De 1890 à 1893, Mgr Deploige fut inscrit au barreau de sa ville natale, et c'est là que tout en exerçant la profession d'avocat, il rédigea ses études sur le droit public suisse. Celles-ci le qualifièrent d'emblée pour l'enseignement supérieur et il se vit offrir la chaire de droit constitutionnel comparé à l'université de Liège. Il la refusa. Il avait d'ailleurs des engagements à remplir. Mgr Mercier avait fait appel à son concours. Le plaisir de servir un tel maître et le désir de se consacrer à une œuvre qu'il prévoyait difficile, déterminèrent sa préférence pour l'Institut Supérieur de Philosophie de l'Université catholique.

(1) *La psychologie allemande.*(2) Georges LORAND, *Le Referendum 1890.*

(1) Bruxelles, Société belge de Librairie, XXXIV, 191, p. in-8°.

Dès la création en 1893, il y enseigne le droit naturel, l'économie politique et l'histoire des théories sociales. Il sera déchargé de ces deux derniers cours en 1903. A la fin de l'année 1906, il abandonne la chaire de législation rurale et de droit social dans ses rapports avec la question ouvrière, qu'il occupait à l'École d'agriculture depuis treize ans. Mais en 1907, lorsque le baron Descamps fut appelé par le roi au ministère des Sciences et des Arts, le cours de droit naturel, que celui-ci professait à la faculté de philosophie et lettres, lui fut attribué.

Secrétaire de l'École Saint-Thomas dès l'origine, on ne révèle rien aujourd'hui en rappelant qu'il vécut dans cette fonction, aux côtés de son président, toutes les heures pénibles et parfois tragiques de la fondation. Son habileté et son dévouement sans limite à l'homme qu'il aimait, aidèrent à franchir bien des passages périlleux.

Le malheur attache au rivage. Il voulut s'y enchaîner sans esprit de retour. Le 19 décembre 1896, il brisait les liens qui l'unissaient au reste du monde et s'agenouillait devant l'évêque de Liège, Mgr Doutreloux, pour recevoir l'ordination sacerdotale. Il était persuadé que devenant plus homme de Dieu, il serait plus fort pour seconder de toute son âme le chef auquel Léon XIII, au nom de l'Eglise, avait confié le soin de restaurer l'étude de la philosophie. A la tête d'une famille spirituelle, dont le chanoine Thiéry est aujourd'hui le dernier survivant, Mgr Mercier eut pour son œuvre un point d'appui solide. Il médita même de transformer cette famille en une société de l'oratoire dont il eût été le supérieur. L'illustre auteur de *l'Histoire littéraire du Sentiment religieux en France*, ne s'est pas mépris, quand il a relevé dans les écrits ascétiques du cardinal Mercier, des traces de la doctrine et de la piété béruilliennes. Le fait que nous venons de rappeler en témoignage. Si nous avons d'ailleurs rappelé ce fait, c'est parce que, jeune lévite, Simon Deploige adhéra au projet d'oratoire et était résolu à suivre le maître. Cela prouve quelle affection tendre et confiante l'unissait à celui-ci, et il ne faut point s'étonner si, élevé à l'archevêché de Malines, le cardinal Mercier le désigna comme son successeur à la présidence de l'Institut supérieur de Philosophie.

Mgr Deploige exerça cette charge depuis le mois de mars 1906, d'abord avec le titre de camérier secret, et à partir de 1912 avec le titre de prélat domestique de Sa Sainteté. Comme toujours, il s'y montra homme d'initiative. Il dota l'Institut d'une bonne bibliothèque spéciale de philosophie, instrument de travail qui lui avait manqué jusque là. Il obtint la création d'une chaire pour l'explication des traités d'Aristote. Il développa les conférences publiques au point d'en faire une institution que les grandes villes du pays peuvent nous envier. Enfin il s'attacha, avec bonheur, à ramener aux études de philosophie thomiste les universitaires laïques qui avaient désappris le chemin de l'École Saint-Thomas dans les années critiques 1895 à 1898, où le latin avait été imposé comme langue véhiculaire de l'enseignement.

* * *

En même temps qu'il pourvoyait avec sagesse à la direction de l'Institut, il ne négligeait pas le travail scientifique. Son principal ouvrage remonte à cette période. Il est intitulé : *Le Conflit de la morale et de la sociologie*. Il a paru en 1911, et quatre éditions en sont épuisées. Le défunt préparait la cinquième, lorsque la mort l'a surpris. *Le Conflit de la morale et de la sociologie* est un ouvrage d'histoire, de critique et de doctrine. Il a coûté sept années de recherche. Il contient une somme d'informations au-dessus de l'ordinaire. Aucun détail intéressant le sujet n'a été ignoré. Peu de livres s'appuient sur une érudition aussi vaste. Aussi bien, la question était d'importance et méritait un examen approfondi.

Le Conflit de la morale et de la sociologie assigne une méthode à la science du droit naturel et définit le concours que cette science attend de la sociologie.

Toutefois, il faut se mettre d'accord sur l'objectif de la sociologie. Vise-t-elle à faire de la société un absolu, un être antérieur et supérieur aux individus, une fin suprême par rapport à laquelle les hommes seraient des moyens et aux exigences de laquelle ils auraient à se conformer, alors elle n'est que de la mauvaise métaphysique, et Deploige la répudie sans pitié. Entre la sociologie

ainsi conçue et la morale, il y a un conflit irréductible : la première est une tentative d'exproprier la seconde.

Mais dégagée des métaphysiques positives et relativistes ou Comte et Spencer d'abord, Simmiel, Durkheim, Levy-Bruhl, Duguit, ensuite, ont voulu l'enfermer, la sociologie loin d'être en opposition avec la morale, en devient l'utile auxiliaire. Bornée à ses limites propres et débarrassée de tout postulat, elle restreint ses ambitions, elle se contente d'envisager les manières collectives de penser, de sentir et d'agir, les institutions, comme des phénomènes naturels. Elle les observe et les compare; elle veut, si possible, en surprendre les origines et fixer les grandes lignes de leur évolution. Elle se livre à une besogne dont la légitimité n'est pas contestable. Bien plus, ajoute Mgr Deploige, elle se livre à une besogne indispensable aux yeux même du moraliste.

Qu'on nous permette d'examiner cette idée qui est le point central de l'ouvrage.

L'homme a une destinée à remplir. La morale théorique analysant la nature humaine y discerne des tendances et des facultés multiples. Tendances et facultés nous ont été données, apparemment pour en tirer parti. Rappelons-nous la parabole évangélique. Nous devons faire fructifier nos talents. Mais tendances et facultés, poursuivant chacune leur objet sans frein ni mesure, se heurtent, se nuisent, et se détruisent. Un développement simultané de toutes nos puissances n'est possible qu'à la condition d'établir entre elles un ordre hiérarchique. La morale théorique nous indique cet ordre et nous offre cette formule : la destinée humaine est l'épanouissement intégral de la personnalité sous la direction de l'intelligence et de la volonté qui sont nos facultés maîtresses.

Pour atteindre cette destinée, l'homme a besoin de l'assistance de ses semblables. Isolé, il ne peut rien. Il puise dans les relations sociales les trésors qu'il s'assimilera et qui enrichiront sa nature. Mais les relations sociales se prêtent à des arrangements divers et variables. L'histoire et l'ethnographie nous présentent la même institution sous les modalités les plus différentes et les plus contradictoires. Un des objets du droit naturel est de faire un choix parmi ces modalités et de nous porter aux réalisations qui s'accordent le mieux avec notre fin ou qui, tout au moins, n'y sont pas un obstacle. Comment faire parmi les formes de mariage et de famille, d'organisation politique et d'organisation économique, un choix raisonné, si au préalable une observation méthodique ne nous a pas instruits des avantages et des inconvénients de chacune? Tel est, dans la pensée de Mgr Deploige, le premier apport de la sociologie à la construction du droit naturel.

Et voici le second. Quand on s'est prononcé soit d'une manière absolue, soit avec des réserves de temps et d'espace, sur la meilleure constitution de la famille, de la propriété, ou de l'Etat, se pose un problème technique. Comment modifier par exemple, un régime matrimonial ou familial que l'on juge inacceptable? L'homme a sans conteste le pouvoir de modifier les institutions. Mais le passé pèse sur le présent comme une charge dont on ne se débarrasse pas aisément. Le pouvoir que l'homme a de modifier les institutions n'est pas illimité. Son exercice heureux dépend de circonstances que seule l'expérience est capable de révéler. Il en est d'ailleurs ainsi dans tous les domaines d'activité. L'architecte peut modifier l'assise et le faite d'un monument, le sculpteur peut marteler et façonner le marbre, mais l'un doit respecter les règles de l'équilibre et l'autre, les propriétés de la matière. Sinon, ils risquent d'atteindre un effet opposé à celui qu'ils cherchaient. On n'agit sur le milieu physique qu'à la condition de le connaître et de se soumettre à ses lois. De même l'homme, malgré le libre arbitre et sans dommage pour le libre arbitre, reste toujours plus ou moins le parasite du milieu social et il ne parvient à le dominer qu'à la condition d'en saisir les lois et jusqu'à un certain point de leur obéir. La sociologie éclaire le réformateur sur le déterminisme de l'action.

La sociologie intervient à deux moments différents dans l'édification du droit naturel, et c'est pourquoi Mgr Deploige avait coutume de réserver le nom de philosophie sociale à cette partie de la morale appliquée qui, traitant de la conduite collective, doit unir les enseignements de la morale théorique sur la fin de l'homme et les enseignements de la sociologie sur les états que peuvent revêtir et les changements que peuvent subir les institutions. Il y a dans la philosophie sociale une part légitime et même nécessaire de sociologie. Mgr Deploige combattait vivement le

droit naturel abstrait des Rousseau, des Kant, des Cousin, des Jouffroy, des Caro qui de la considération de l'homme isolé, de l'homme en soi, prétendaient tirer non seulement le code des règles de la vie individuelle, mais encore celui des règles de la vie collective. L'homme vit dans une société et entretient avec elle des rapports. C'est vanité que de vouloir dire avec quelque précision ce que sont et doivent être ces rapports, si des deux termes de la relation il y en a un qui, de parti-pris ou autrement, n'a pas été envisagé.

Saint Thomas n'a jamais versé dans cette erreur et, les yeux sur la *Somme théologique*, avec un luxe de citations auquel nous ne sommes pas accoutumés, Mgr Deploige montre que le docteur angélique édifiait la *scientia moralis* y fait entrer à titre de matériaux les constatations de la psychologie individuelle et de la psychologie collective, les données fournies par l'étude des mœurs et des institutions, voire même les résultats auxquels conduit l'analyse des sociétés animales. Cette thèse, Mgr Deploige l'a prouvée avec une surabondance d'arguments qui ne permettront plus de la révoquer en doute.

Il y a trente-cinq ans environ, l'École de Louvain à ses débuts avait rendu à la philosophie médiévale un très grand service en la montrant capable de s'assimiler tout ce qu'il y a de viable dans la psychologie physiologique. Cette école en 1911, avec l'ouvrage de Mgr Deploige, a rendu au thomisme sur un autre terrain, un service analogue et non moins grand : elle a retrouvé dans un examen approfondi des écrits de saint Thomas une morale assez large pour s'incorporer toutes les recherches de la sociologie et de la science des mœurs. C'est ce qu'un critique très averti a fort bien remarqué : « La pensée catholique, aujourd'hui, écrit M. Georges Goyau, a définitivement cessé de se laisser entraîner à la remorque de philosophies qui lui étaient étrangères et, si l'on ose dire, hétérogènes. Nous en avons un précieux témoignage dans le livre capital que vient de publier Mgr Deploige sous ce titre : *Le Conflit de la Morale et de la Sociologie*. C'est là, dans l'effort de l'école de Louvain, une étape nouvelle : ce qu'elle a réalisé dans le domaine de la psychologie, elle le réalise aujourd'hui, dans le domaine de la morale. Ici encore, la pensée catholique, s'assimilant avec une complaisance plus exacte les données précises du thomisme, et pénétrant avec une subtilité plus pressée les intentions mêmes de saint Thomas, déserte définitivement les positions dans lesquelles se cantonnait l'éclectisme spiritualiste; et, sans artifice, elle prend, en face de cette nouvelle science des mœurs, par laquelle certains philosophes de l'actuelle Sorbonne prétendaient remplacer l'ancienne morale théorique, une position toute personnelle, vraiment originale, sincèrement indépendante. » (1). Ce jugement restera. Il assigne à l'*opus magnum* de Mgr Deploige la place exacte qui lui revient dans l'exploration du thomisme et dans le mouvement de la philosophie catholique.

* * *

D'autres travaux scientifiques encore devraient retenir notre attention. Ils sont dispersés dans les nombreuses revues auxquelles le défunt collaborait : dans la *Revue néo-scholastique*, dans la *Revue sociale catholique*, dans la *Revue catholique de droit*, dans la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, dans les comptes-rendus des semaines sociales de France, dans la *Revue des Jeunes*, dans les *Lettres* dans le *Correspondant*.

Quelques-uns de ces travaux sur le droit de propriété, sur la constitution de famille, sur le prêt à intérêt, sur le féminisme, sur l'idée des responsabilités, sur la crise de l'autorité, sur l'organisation de la société internationale, mériteraient d'être réunis en volume. Ce volume ne formerait pas un traité complet de droit naturel et de philosophie sociale, mais il illustrerait par des exemples nombreux et choisis la méthode que l'auteur entendait pratiquer dans l'enseignement de cette discipline. Car tous ces travaux sont des leçons qui ont été professées oralement avant d'être rédigées et imprimées.

Ils sont de véritables modèles d'études thomistes. Deploige connaissait à fond les sources. Il avait lu et relu à bien des reprises, la plume à la main, y glissant des extraits par centaines, toutes les parties de l'œuvre de saint Thomas, qui se rapportent aux questions morales et sociales. A la solidité doctrinale, ces études ajoutent le charme d'une langue sobre et toujours correcte.

(1) *Le thomisme et la nouvelle science des mœurs*, dans « *Autour du Catholicisme social* », 5^e série, Paris, 1912.

Le style en est vigoureux et personnel. Il est relevé par des tours de phrases heureux, par des expressions mâles qui viennent à point frapper l'esprit et soutenir l'attention.

Mais la qualité maîtresse de l'écrivain, c'est la clarté. Deploige tamise les idées. Il rejette impitoyablement tout ce qui est obscur, équivoque ou douteux. Il enseigne. Il est éducateur. Ce n'est pas le trouble et le scepticisme qu'il veut faire lever dans les esprits, son but est d'y semer la graine de quelques vérités fortes et de quelques principes fermes.

Il y parvient dans ses livres et dans son enseignement.

Il y parvient mieux encore quand il est familièrement entouré de jeunes gens. Il aime toujours beaucoup leur société. Parmi eux, il se trouve chez lui. Pèlerin intrépide, il les entraîne à sa suite à Lourdes, à Assises, à Rome et même à Jérusalem. Homme de prière, il les conduit en retraite dans nos grandes abbayes à Achel, à Kain, à Saint-André; il fonde, à leur intention, en 1921, l'adoration nocturne du Saint-Sacrement; il propage toutes les dévotions de caractère actif et social, qui exercent tant d'attrait sur l'homme de vingt ans. Depuis 1894, il est une fois par semaine, en contact amical avec les étudiants dans les réunions du *Cercle d'études sociales*, où il accueille sans distinction toutes les bonnes volontés. C'est par ce cercle peut-être que, vingt années durant, il a exercé le plus d'influence sur la jeunesse universitaire. Car il ne se contente pas de diriger des discussions sur les problèmes à l'ordre du jour, il prend part aux débats, il les résume et il en tire des conclusions pratiques, qui sont invariablement un appel concret au travail, au devoir et à l'action. Il a toujours en réserve l'une ou l'autre initiative. Il y a trop peu d'hommes, répétait-il souvent, pour les tâches que les catholiques ont à remplir. Chacun de nous doit sacrifier aux œuvres une part de sa vie. Il avait le sens très aigu de cette responsabilité et il cherchait à l'éveiller chez les autres. Il faisait plus. Avec ténacité toujours et appétit parfois, il s'efforçait d'inculquer aux membres du cercle d'études, ces convictions nettes et robustes sans lesquelles l'homme le plus savant ne sera jamais qu'un pitoyable homme d'action.

Maurice DEFURNY.

Professeur à l'Université de Louvain

La fin au prochain numéro.

Comment j'ai connu Félix Timmermans et le théâtre flamand moderne⁽¹⁾

Je me trouvais, voici quatre ans, à Lokeren, la charmante petite ville qui résume assez bien la Flandre, avec son canal sensible aux marées. Les arbres d'un moulin à l'horizon, sa ceinture de peupliers encadrant de planes prairies et ses rues aux maisons trop blanches, aux volets sombres, aux vitrines à petits carreaux d'autrefois, groupées autour de l'église haute, en belle pierre, qui nous rappelle que le XVII^e siècle, le « grand siècle » du roi de France, fut aussi un des grands siècles flamands. Je jouissais de l'hospitalité de mon ami Prosper Thuysbaert, qui venait de révéler à ses compatriotes mon théâtre. Sur la petite scène d'une maison d'œuvres, aménagée par lui à la ressemblance de celle du Vieux-Colombier de Paris, il me montrait de jeunes ouvriers, interprétant, avec une candeur, une sûreté et un entrain admirables, avec aussi cette franche saveur populaire que l'on rencontre encore par hasard — plus rarement, hélas! — dans de vieux

(1) A propos des représentations prochaines de la pièce de F. TIMMERMANS et Edouard VEKEMAN *Et où l'Etoile s'arrêta*, dans la traduction de W. TIMMERMANS, par les Compagnons de Notre-Dame à Bruxelles et à Huy.

villages français, la *Mort à cheval* et les *Aventures de Gilles*. La simplicité volontaire de la présentation, le goût présidant au choix des costumes, la hardiesse ingénieuse des mouvements, des groupements, des éclairages, enfin l'accueil ardent d'un peuple rude et en apparence si peu préparé, tout cela fut pour moi l'occasion d'un ravissement imprévu. Quelle leçon pour nos scènes d'amateurs, pour nos collègues et nos patronages! La décision d'un homme tout plein de sa foi et aimant l'art avait suffi à créer cette réussite, avec des concours féminins, dont je ne sous-estime pas le prix. Cette initiative déjà avait porté ses fruits. Les innombrables troupes d'amateurs flamandes, qui perpétuent une très ancienne tradition s'avisèrent que leur répertoire désuet, emprunté le plus souvent à ce qu'il y a de plus médiocre en France, le vaudeville ou la vieille pièce bourgeoise dite « de boulevard » plus ou moins édulcorée, pourrait être rajeuni. L'initiative de Lokeren fit tache d'huile et les humbles efforts du théâtre chrétien proposés par un étranger ouvrirent les yeux des Flamands sur les richesses dédaignées de leur art dramatique traditionnel et autochtone.

« Ceci n'est rien, me dit un jour Prosper Thuysbaert, après une des représentations modèles de sa troupe. Il faut que vous fassiez la connaissance du *Vlaamsche Volkstooneel*. Tenez, nous irons demain à Alost, où il apporte justement un mystère du moyen âge : *Marieke van Nymegen*. Vous serez content! »

* * *

Ce *Vlaamsche Volkstooneel*, autrement dit « Théâtre populaire flamand », dirigé par le Dr De Gruyter (qui y avait monté la *Farce du Pendu dépendu*), venait de passer sous une direction catholique, celle du poète Wees Moens, et avait choisi pour metteur en scène un jeune Hollandais, dont j'oserais dire qu'il a du génie, si le mot n'était pas si galvaudé de notre temps. C'est ainsi que je me trouvais dans une vieille salle d'Alost pressé par un peuple mêlé, sans préjugés, enthousiaste, qui reprenait contact avec la foi et l'art de son passé. Ce que fut cette représentation de la *Petite Marie de Nimègue* (« les Compagnons de Notre-Dame »), l'ont inscrit à leur répertoire et ne tarderont pas à la jouer), je la vois comme si j'y étais. Les acteurs de profession qui parcouraient ainsi la Flandre, avaient un jeu si solide et si dru, si savant aussi, que j'en demeurai confondu — et le public entraînait dans l'action avec une bonne volonté et une ferveur incroyables. Je dois cependant dire que la grande révélation ne me fut donnée que l'année suivante par la troupe de Joan de Meester — avec les deux pièces maîtresses de Félix Timmermans et d'Anton van de Velde : *Et où l'Etoile s'arrêta* et *Thyl*.

Le succès de mon *Mort à cheval*, à Lokeren, venait d'avoir une autre suite.

Un art ne peut vivre sur le passé. Il doit s'en inspirer, mais ce n'est qu'un point de départ. Si la sève qui coule dans les veines de l'arbre planté par les ancêtres ne pousse pas des bourgeons neufs, on fera halte un moment à son ombre — un moment seulement; puis, on ira chercher la vie ailleurs. J'avais eu la joie et l'honneur de rencontrer à Lokeren les plus jeunes espoirs de la littérature de la Flandre : Paul de Mont, Anton van de Velde, et ce Félix Timmermans, dont l'œuvre naïve, fleurie, vivante, contes et romans, passait déjà les frontières de son pays et répondait exactement aux mêmes besoins que mon œuvre propre, différence de race et de milieu mise à part. Les Français avaient lu son *Palliter* et son *Petit Jésus en Flandre*; ils en faisaient état pour le renouveau de l'art chrétien. Or, de son côté, Timmermans fut frappé par ma tentative :

« Voilà du renouveau, disait-il, dans une interview. Ghéon éveille des éléments qui étaient inconnus sur le plateau. »

Il avait débuté comme auteur dramatique, mais sur un autre plan, avec le *Soleil des Morts* et *Holdéin*. Pourquoi ne reviendrait-il pas au théâtre en le faisant profiter de ce don natif épanoui dans ses romans et dans ses contes?

« Faites-moi donc une pièce de théâtre, lui dit Prosper Thuysbaert. Une pièce de « patronage » — mais oui. C'était un genre « décrié », Ghéon lui a rendu l'honneur avec la vie. »

Félix Timmermans prit trois de ses contes, s'adjoignit un technicien, et, avec Edouard Neterman composa l'œuvre magnifique que les « Compagnons de Notre-Dame » vont jouer prochainement à Huy et à Bruxelles en français.

En waar de ster bleef stille staan — Et où l'Etoile s'arrêta..., écrite pour les humbles tréteaux de Lokeren n'y vit cependant pas le jour. Le *Volkstooneel* s'en empara avec le consentement joyeux du premier destinataire. Elle connut à Bruxelles, et dans tout le pays flamand, bientôt en Hollande, sur les grandes scènes, un triomphe continu et multiplié. Elle faisait la preuve de l'absurdité des classifications où tant de critiques, français et autres, s'attardent encore. Il n'y a pas un théâtre de patronage et un théâtre tout court, il y a de bonnes et de mauvaises pièces : avec un peu d'éducation, tous les publics, quels qu'ils soient, se plaindraient aux bonnes, et le « grand public » comme le petit.

Ce fut un soir de 1925. Déjà Jan Boon avait succédé à Wees Noens comme secrétaire de la troupe. Je disposais de peu de temps. On annonçait l'épopée d'Anton van de Velde, *Tyl*, chef-d'œuvre de poésie, à Lokeren même, pour un jour prochain. Mais je ne voulais pas manquer non plus le Timmermans. Si bien que je me laissai enlever par mes hôtes en automobile, pour assister dans le petit village de Contich, à cette pièce, dite de patronage, qui honorait le théâtre tout court.

Une salle enfumée, des bancs et des chaises d'église; une scène de dimensions médiocres et sans moyens; un public d'ouvriers et de paysans faisant beaucoup de bruit avant le lever du rideau et extraordinairement attentif durant la pièce. Des explosions de rires, beaucoup de silence et de larmes; ces gens-là n'ont pas de respect humain. Quelle était cette étrange histoire qui les tenait tout haletants? Un conte populaire pour enfants et grandes personnes, aussi près que possible de la réalité quotidienne et plongeant aussi loin dans le merveilleux que les récits « dorés » du bienheureux Jacques de Voragine; aussi général qu'un conte peut l'être, étant catholique et chrétien, mais solidement local et flamand, tenant à la fois de Van Eyck et de Brueghel-le-Vieux par la naïveté mystique et paysanne, de Rubens et de Jordaens, par l'exubérance et l'ampleur. Un dessin précis et puissant, une touche large, forte et grasse.

Il est de tradition en Flandre — au temps de Noël et de l'Épiphanie — la tradition se perd peut-être, mais, grâce à la pièce, elle renaîtra — de se mettre à trois pour aller quêter, sous le costume des Rois-Mages, une étoile au bout d'un bâton, de porte en porte, à travers les pays. C'est ainsi que Pitje Vogel, pêcheur d'anguilles, le mendiant Schrobbebeek et le vieux berger Suikerviet, affublés d'oripeaux, tentent la fortune. Il est de tradition aussi que le miracle de la crèche, la naissance du Fils de l'Homme, se reproduise d'une certaine façon au cours de la nuit de Noël — et les trois Rois improvisés, déjà riches d'argent quêté et chargés de victuailles, se perdent dans la neige et rencontrent la Sainte-Famille dans une pauvre roulotte de bohémiens. Une grâce les touche; ils donnent à l'enfant tout ce qu'ils ont ramassé et dont ils se promettaient tant de plaisir... Mais je n'ai pas le dessein de conter la pièce. Elle se poursuit sur ce plan à la fois réaliste et surnaturel, évoquant le Démon, l'Enfant Jésus, les Saintes-Maries des carrefours, qui sont descendues de leur piédestal pour

fêter ce Noël au pied d'un calvaire. L'évocation est si simple qu'on entre dans le merveilleux comme on se rend au cabaret. Car il y a un cabaret de joyeux buveurs dans la pièce. Il y a toute la Flandre, la Flandre qui vit sur la terre et la Flandre qui croit au Ciel.

Sur le front et les lèvres des spectateurs, je n'ai surpris ni un doute, ni un sourire déplacé, ni un murmure. En vérité, on communiait dans la foi — et le succès presque universel de l'ouvrage a prouvé que les non-croyants étaient invités comme les fidèles à participer à la fête où tous les hommes sont réconciliés.

Il faut bien aimer Félix Timmermans, c'est un grand créateur de joie. J'ai eu l'honneur et le plaisir de le visiter un jour de printemps dans sa petite maison de Lierre, sous Anvers. Sa douceur, sa franchise, sa gravité et sa gaieté se retrouvent dans toutes ses œuvres et lorsque, l'an dernier, les « Compagnons de Notre-Dame » ont monté l'*Etoile*, à Paris, il daigna venir en personne nous encourager de sa sympathie; il rayonnait comme un enfant.

J'ai dit ailleurs ce que je pensais de *Tyl* et de l'art d'Anton van de Velde. Le *Volkstooneel* a fait triompher son ouvrage à la Comédie des Champs-Élysées, en même temps que *Lucifer*. Plus particulier, plus tendancieux, peut-être n'est-il pas encore temps de proposer *Tyl* en français à la Belgique et à la France. Son temps viendra. Mais avec Timmermans, un Français catholique se sent de plain-pied et c'est un devoir très cher à leur cœur, qu'ont assumé les *Compagnons de Notre-Dame* en présentant l'*Etoile* à leur public.

Il est nécessaire et urgent de faire rayonner le renouveau soudain et admirable de l'art dramatique flamand chrétien. Il fait partie, dès à présent, du patrimoine occidental, au même titre que la grande peinture des XVI^e et XVII^e siècles : il a de celle-ci toutes les qualités. L'art est un grand conciliateur; sur son terrain, se joignent aisément, spontanément, les peuples et les âmes; par lui, ils font l'échange de ce qui vit de meilleur au fond d'eux; et se connaissant mieux, ils peuvent apprendre à s'aimer. A plus forte raison, on en conviendra, s'il s'agit d'un art comme celui-ci universel et catholique.

On permettra à un Français, qui doit beaucoup à la Belgique, de saluer comme un événement d'une importance universelle, le renouveau de l'art dramatique flamand.

HENRI GHEON.

Conférences Cardinal Mercier

La prochaine séance aura lieu le mardi 24 janvier à la salle Patria (5 heures).

M. Franc-Nohain y parlera :

Du goût et de la mode.

Cette conférence sera publiée dans un de nos prochains numéros.

CHRONIQUE POLITIQUE (1)

La guerre hors la loi

La proposition par laquelle le gouvernement des Etats-Unis a suggéré la conclusion d'un pacte, ouvert à l'adhésion de tous les Etats, proscrivant à jamais la guerre « comme instrument de leur politique nationale », est visiblement inspirée par des soucis électoraux rendus pressants par la fin prochaine du mandat de M. Coolidge. Le Président a voulu fermer la bouche à ceux qui lui reprochent de n'avoir rien fait, en réaction contre les idées de Wilson, pour assurer la paix du monde. La France lui a fourni une occasion commode pour séduire l'imagination peu informée du suffrage universel. M. Briand s'était imaginé qu'il serait expédient de reconquérir la faveur du public américain par l'offre de remplacer le traité d'arbitrage, arrivant à expiration, par une convention plus large, interdisant à jamais entre les deux contractants, un recours quelconque à la force. C'était raisonnable, c'était même habile, vu la position menacée des Antilles françaises, si proches du canal de Panama, dont les Etats-Unis entendent bien commander les issues. Mais M. Coolidge, déclinant l'offre d'un traité particulier, a répondu en généralisant la proposition française au point d'en changer le sens et la portée; la France, qui avait cru se débarrasser à bon compte de la réputation fâcheuse qu'on lui a faite là-bas, est de nouveau sur la défensive devant l'opinion, et sous l'œil amusé des Anglais, elle doit expliquer qu'une nation ayant contracté des alliances, ayant assumé des obligations comme membre de la Société des Nations, ne peut renoncer purement et simplement à tout emploi de sa force militaire.

Les Etats-Unis sont très à leur aise dans ce débat. Ils sont en bonne voie de ravir à la Grande-Bretagne l'empire des mers avec leur programme naval de 25 milliards; le point sensible de leur situation stratégique — l'isthme de Panama — est garanti par des défenses formidables. Leur prépondérance de fond dans le Nouveau-Monde est mise à l'abri de toute surprise juridique par l'affirmation répétée de la fameuse Doctrine de Monroe. On sait qu'en 1823, le président Monroe déclara que les Etats-Unis ne souffriraient pas que les puissances européennes étendissent leur domination sur de nouveaux territoires des deux Amériques et que le document par lequel il a formulé cette interdiction est devenu la base de la politique de la grande République. Mais avec le temps, la Doctrine de Monroe, sans avoir jamais fait l'objet d'une définition nouvelle, a reçu d'étonnants développements. Au nom de la Doctrine de Monroe, les Etats-Unis se déclarent seuls compétents pour autoriser tout changement de souveraineté dans les Indes occidentales; ils interdisent éventuellement tout arbitrage devant un tribunal non américain entre un Etat de l'Amérique et un autre Etat, ils s'entendent dans tout conflit entre un Etat américain et un Etat européen; ils se réservent le droit d'intervenir, dans les affaires intérieures des petites républiques de leur hémisphère, soit pour les soumettre à leur police, d'ailleurs bienfaisante, soit pour les subordonner à leur politique. Toutes ces exigences, qui ne reposent sur aucun texte de loi, sont expressément placées en dehors des conventions d'arbitrage que les Etats-Unis sont disposés à conclure avec l'Europe. Les intérêts majeurs de l'Union ne risquent donc jamais d'être compromis par une sentence. N'est-il pas commode, après avoir pris ces avantages substantiels, de convier tout l'univers

(1) Chronique de quinzaine.

à régler juridiquement les conflits d'ordre politique pouvant surgir ailleurs?

La France a tenté de se tirer d'affaire en limitant sa condamnation du recours à la force au cas « des guerres d'agression ». Mais c'est là une pauvre défense. Les Anglo-Saxons se méfient instinctivement de toute formule qui subordonne les engagements contractés à des subtilités. A Genève, les Anglais ont déclaré qu'il était impossible de définir une guerre d'agression et ils n'avaient pas tort; toute définition risque de laisser ouverte la voie que prendra le contractant de mauvaise foi; celui-ci s'y prendra de façon à avoir en sa faveur la lettre de la loi; si d'autre part, on ne précise pas à l'avance le sens de la formule, tout engagement reposant sur elle devient pratiquement inopérant.

L'Europe doit-elle donc interrompre la conversation et crier à l'hypocrisie? Nous ne le croyons pas. Dans leurs rapports avec les Etats-Unis, les nations doivent forcément tenir compte de la fréquence des élections présidentielles qui oblige les dirigeants de la politique américaine à rechercher les effets, et à faire, si on peut le dire sans trop d'irrévérence, quelques pirouettes sur l'estrade. Cela posé, il ne faut pas méconnaître les tendances idéalistes dont la mentalité américaine est imprégnée; il s'agit d'un peuple jeune, sujet à de généreux entraînements, facilement séduit par le puritanisme et l'excentricité, animé de cet égoïsme inconscient de l'enfant. Ce serait mal le connaître que de l'offusquer inutilement par des propos sceptiques.

Si la proposition de M. Kellog ne semble guère susceptible de devenir un texte de droit international, source d'obligations réciproques, par suite de sa portée trop générale, rien ne s'oppose, en somme, à ce que tous les Etats souscrivent une sorte de déclaration de principe qui, sans les lier strictement, constituerait une nouvelle affirmation solennelle de l'incontestable désir de paix qui existe dans le monde. Ce serait un acte de foi et de bon propos, qui rappellerait la fameuse déclaration de la Sainte-Alliance souscrite en 1823, et à laquelle adhèrent, avec plus ou moins de bonne foi, la plupart des gouvernements de l'époque. Il s'agissait aussi d'instaurer le règne de la justice et de la paix perpétuelle et la formule de l'empereur Alexandre ne le cédait en rien, par sa haute inspiration, aux plus nobles élans des penseurs du Nouveau-Monde. On sait ce qui en advint. Bien que le précédent soit peu encourageant, on peut y revenir. L'existence d'une déclaration collective proscrivant la guerre ne serait pas inutile le jour où l'Allemagne voudrait de nouveau courir des aventures. Déjà, pour ce qui nous concerne directement, la violation par nos ennemis des principes de la Convention de La Haye, en 1914 avait créé en faveur de la Belgique un fort courant d'opinion aux Etats-Unis et un homme comme M. Roosevelt déclarait publiquement que s'il avait été au pouvoir, il en aurait pris acte pour intervenir immédiatement dans le conflit. C'est par des liens de cette nature, fort minces en vérité, dépourvus de tout caractère juridique, que l'on pourra associer les Etats-Unis à l'œuvre pacificatrice tentée de ce côté de l'Océan. Les Etats-Unis, bien plus encore que l'Empire britannique, seront toujours réfractaires aux pactes comportant des engagements indéfinis dans le genre de ceux du défunt Protocole de Genève; mais il ne faut pas désespérer de les voir, dans une circonstance donnée, se ranger de nouveau du côté du Droit outragé. C'est pourquoi il faut apporter dans la négociation actuelle la connaissance de l'esprit et des mœurs politiques de la grande République d'outre-mer.

Comte LOUIS DE LICHTERVELDE.

La politique espagnole

Il s'est produit en Espagne quelques événements qui, sans tapage ni grand éclat, ont modifié sensiblement l'échiquier des influences politiques. Qu'est-ce que l'Assemblée Nationale par rapport à la dictature? Et quelle que soit sa fonction dans la détente du régime rivérien, à quoi l'évolution qu'elle confirme tend-elle en définitive? Par quels chemins rentrera-t-on, dans ce pays, sur les paliers de la stabilité politique? En dictature, la question du régime domine celle de l'action gouvernementale; l'édifice politique lui-même, en ces circonstances, est en question de fond en comble. Où va donc s'établir l'équilibre politique de la péninsule?

Telles sont, pour le moment, les préoccupations maîtresses de l'Espagne. Toute l'Europe étant solidaire, cela nous concerne aussi. Tâchons donc de définir un peu les soucis d'outre-Pyrénées.

I. — Le fait nouveau : l'Assemblée Nationale.

Il n'y a pas à s'inquiéter, en tout cas, de savoir si l'Espagne demeure en dictature. Non seulement la dictature subsiste, mais elle ne prend même pas la peine de se camoufler. L'Assemblée « n'est pas un Parlement, disait le rapport de Primo de Rivera au Roi pour annoncer l'institution nouvelle. Elle ne légifèrera pas. Elle n'aura point part à la souveraineté ». On ne peut couper plus catégoriquement devant l'Assemblée toute ambition parlementaire. Par un acte de son bon plaisir, le dictateur a institué un simple conseil, un corps consultatif, qu'il enveloppe d'un certain appareil, qu'il installe dans le palais des Cortès et sur les sièges mêmes où, naguère, les députés de la nation émettaient leurs votes souverains, mais auquel il soumettra les projets qu'il voudra bien et dont il entendra, s'il lui plaît, les avis. Toutes précautions sont prises pour empêcher les empiètements. L'origine de l'Assemblée, soit un décret et des nominations, l'absence de sanction pour ses décisions, l'étroite réglementation à laquelle elle est assujettie, la faculté pour le gouvernement de dissoudre l'Assemblée sans la remplacer, la publicité restreinte des débats par une presse d'ailleurs censurée, tout, en somme, met ce corps public à la disposition même du pouvoir. « Cette assemblée d'ordre politique est inconstitutionnelle », s'écriaient dans les premiers jours ceux qui craignaient d'y voir un substitut amoindri du Parlement. « Pardon, répondit Primo de Rivera par un paradoxe amusant mais juste, cette assemblée n'est pas plus inconstitutionnelle que la dictature, dont elle est l'émanation. » Au fond juridique des choses, rien n'est donc changé : l'Espagne est demeurée, après comme avant le 10 octobre, en état de suspension des garanties constitutionnelles.

Il n'en est pas moins vrai que l'Assemblée apporte une innovation sensible. Elle transforme l'atmosphère du régime. Avec elle, il y sentira de moins en moins le renfermé; grâce à elle, de larges courants d'opinion vont traverser la vie politique du pays. Cette aération de la dictature figurait depuis longtemps d'ailleurs au programme rivériste. Dès le début, le chef du gouvernement chercha un certain appui dans le peuple et les premiers mois de la dictature, en 1924, virent éclore les « Unions Patriotiques », centres de propagande pour une politique forte et réaliste. Ces Unions devinrent, tout en repoussant cette étiquette, le parti de la dictature et elles surent l'accréditer largement dans l'opinion. Plus tard, le Directoire lui-même s'effaçait pour faire place à un cabinet civil où seules, avec la Guerre et la Marine, les fonctions politiques suprêmes — la Présidence et l'Intérieur — restaient dévolues à des militaires. C'était un pas de plus vers l'échange des idées entre le pouvoir et la nation. Entretemps, le dictateur multipliait ses contacts personnels avec les masses : plus qu'aucun ministre des pays démocratiques, il éprouvait le besoin de s'expliquer et de se justifier. Toutes les villes d'Espagne ont retenti de ses harangues et ses « notes de la Présidence », suscitées presque quotidiennement par de gros ou menus incidents, donnent l'impression d'une effroyable verborrhagie, mais surtout d'un tenaillant souci du dictateur d'accrocher à sa suite l'opinion publique.

C'est cette tendance constante à l'élargissement moral du régime que traduisait encore en septembre 1926 la promesse de convoquer une Assemblée Nationale. La Dictature vivait alors des jours critiques. C'était le moment de la révolte des artilleurs. La garantie essentielle de la dictature : l'armée, allait-elle se dérober? Plus que

jamais, une poussée de confiance nationale était nécessaire au général pour continuer son œuvre; du même coup, il promet un plébiscite et une assemblée consultative. L'armée et le pays reviennent à lui, en récompense de cette sagacité.

En somme, l'évolution faite n'a donc pas touché au ressort intime de la dictature : la volonté d'un seul reste décisive. Mais ce maître a accepté de plus en plus libéralement et de causer avec le peuple, et que le peuple, par la presse, cause à part lui des affaires politiques, et enfin, par l'organe de l'Assemblée, que la nation cause avec son chef, directement et régulièrement. Le Directoire, c'était la main de fer. La Dictature civile, ce fut la main gantée. La Dictature avec l'Assemblée, c'est désormais la main tendue.

* * *

Tel est le cadre de juridiction dans lequel l'Assemblée s'est mise à travailler. Travailler est, je crois, le mot propre. L'Assemblée fut conçue, non comme une tribune, mais comme un bureau. De séances plénières, prêtant aux discours à éclat, il n'y en aura pas plus de quatre par mois, de six heures maximum. Les interpellations, lesquelles sont réservées à ces séances, ne pourront dépasser vingt minutes. Voilà les seules satisfactions que le dictateur accorde à l'éloquence politique et, voilà, pour le public, le seul divertissement parlementaire qu'on lui offre. Le reste du temps, les *Asambleistas* le passeront en palabres techniques et secrètes, au sein de quelque une des dix-huit sections qui se partagent le champ de l'action gouvernementale. Pareille conception donne évidemment une prime à l'étude soigneuse et appliquée, elle amène les parlementaires à s'intéresser aux questions pour leur valeur propre, sans se laisser retenir par les à-côtés. Leur avis sera d'autant plus sincère qu'il sera moins exposé au jugement des incompetents. Mais ce règlement prive les travailleurs, il faut bien le dire, du stimulant que procure la considération publique. Il fait assez dur d'être *Asambleista*, même avec les cachets de présence de 25 pesètes qui font toute l'indemnité parlementaire; peu d'immunités, un rien de notoriété, aucun panache, et ce perpétuel effort souterrain à soutenir! Dans de telles conditions, il faut une haute conscience politique pour résister à l'indolence. Peut-être, Primo de Rivera a-t-il transposé avec trop d'optimisme dans le cœur des autres sa propre passion du bien public : pour les stimuler dans leur devoir de bon conseil, les membres de l'Assemblée ne jouissent pas comme lui, qui s'est livré en esclave au service de l'Etat, des nobles griseries du pouvoir. L'Assemblée ressemble beaucoup à un conclave; mais on y cherche le Saint-Esprit.

* * *

Ces stimulants pourraient être découverts, toutefois, dans le principe de composition de l'Assemblée et aussi dans son programme d'activité.

Sans être d'origine élective, la composition de l'Assemblée est en effet de nature essentiellement représentative. Mettons à part les délégués des Unions patriotiques, clientèle attirée du dictateur; pas plus que les anciens partis de recrutement général, ces membres n'apportent avec eux un brevet de capacité. Ils arrivent à l'Assemblée sous le signe commun de propagandistes du régime actuel, propagandistes éminents peut-être, mais dont le caractère ne nous permet pas de présumer la sagesse politique. Outre cette catégorie, il reste une grosse majorité de membres dont le propre est d'exprimer directement les grands intérêts nationaux ou les puissances d'ordre public. Ainsi les « représentants de l'Etat », ces fonctionnaires tout à fait supérieurs de l'ordre judiciaire, militaire, financier, universitaire, auxquels se joignent les archevêques d'Espagne et les évêques de Madrid et de Barcelone. Ainsi aussi les délégués des académies, de l'enseignement, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce aux trois degrés patronal, technique, ouvrier, et les gens de presse. Ajoutez encore les représentants des provinces et des municipes, qui, eux, furent élus (par des corps d'ailleurs eux-mêmes non électifs). Et vous trouverez dans cette Assemblée de 375 membres un ensemble de prestiges personnels et de compétences représentatives comme il n'en est jamais vu en Espagne dans une même enceinte. La plupart de ces membres sont, en fait, comptables devant les institutions dont ils émanent de leur attitude à l'Assemblée; ces institutions étant toutes intéressées par quelque côté au bien public, il est à croire que l'activité des *Asambleistas* sera de la sorte encouragée et contrôlée.

La compétence réellement concédée à l'Assemblée est aussi de nature à faire prendre, par les membres, leur tâche au grand sérieux. On ne les attelle pas à l'épiuchage de vétilles. A tous les départements ministériels correspond pratiquement une section de l'Assemblée, qui pourra donner et multiplier les impulsions utiles, car le droit d'initiative (sous réserve d'étouffement, il est vrai) lui est formellement attribué. De plus, le gouvernement lui a soumis la question formidable de la réforme constitutionnelle, en priant l'Assemblée de dresser un avant-projet qui sera soumis ensuite, on ne sait encore de quelle manière, à l'appréciation du pays. En somme, l'Assemblée procure ainsi un terrain légal — plus que légal, officiel — aux débats qui se sont prolongés de toutes parts en privé, depuis quelques années, sur le statut fondamental de l'Espagne. Quant au contrôle parlementaire, la cour et l'expérience faite des séances plénières de l'Assemblée révèle que le droit d'interpellation n'y reste pas vain : les membres s'y complaisent, même sur des terrains assez brûlants comme la réforme de l'enseignement secondaire. Et Primo de Rivera, qui a une trempe de debater — n'est-il pas militaire? — s'y complait encore plus; on le voit féliciter les interpellateurs, les remercier de leur audace et les encourager à recommencer vaillamment. On n'est pas plus paternel, et le dictateur n'y risque d'ailleurs rien, tout étant par lui prévu et préparé.

Bref, malgré le harnais de contraintes qui pèse sur elle, il est raisonnable d'attendre de l'Assemblée une œuvre réelle et féconde. Elle n'est pas un écran interposé entre la dictature et la nation. Ainsi en serait-il d'un Parlement à l'ancienne manière, que le dictateur aurait conservé par tolérance, mais qu'il aurait intérêt à brimer comme le refuge des oppositions latentes. Primo de Rivera, au contraire, a besoin de l'Assemblée comme d'une réserve d'inspirations utiles et constructives. Et c'est justement parce qu'il l'a conçue à sa guise qu'elle jouera sans doute un rôle important. L'Assemblée devant Primo de Rivera, c'est plus que la Chambre italienne aux côtés de Mussolini. Avec un Parlement d'élection populaire, Mussolini tend à la constriction du régime; à l'inverse, Primo de Rivera, avec son espèce de Conseil privé, vise à élargir les bases de la dictature. Aussi bien, Mussolini trouve-t-il dans le parti fasciste et sa poigne — la milice fasciste — un concours d'opinion suffisamment effectif; tandis que Primo de Rivera n'a jamais pu compter sur une vague de fond de la pensée nationale et c'est sur le tremplin fragile de l'armée régulière, dans un pays habitué aux *pronunciamentos*, qu'il s'est dressé en chef absolu.

Tel est l'esprit et la mesure de l'Assemblée Nationale espagnole (1).

GIOVANNI HOVOIS.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE (2)

Pour ou contre l'Ether?

Je m'étais proposé d'étudier dans cette chronique la naissance de la lumière au sein de l'atome. Je me lançai donc sans arrière-pensée dans l'éther impondérable et je fis de ses relations avec les électrons une description impressionnante... Et c'est à ce moment précis que l'honnête facteur des postes de notre patelin me remit une lettre qui coupa court à mes élans. Par je ne sais quel courant télépathique, un aimable lecteur m'opposait la question préalable : « Puisque vous êtes assez obligé, m'écrivait-il, pour tenir compte du désir de vos lecteurs, je me permets de vous dire que je serais fort curieux de connaître les dernières théories sur l'éther, cet éther anti-scientifique, aux propriétés contradictoires... Einstein n'a-t-il

(1) La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.

(2) Chronique mensuelle.

pas combattu la théorie de l'éther? Ne peut-on concevoir la matière sans l'éther? »

Les dernières théories sur l'éther? J'ai sous la main de quoi vous satisfaire : voici un extrait d'une lettre que m'adressait il n'y a pas un an un membre éminent de l'Académie des Sciences de Paris : « Je partage moins vos opinions sur le rôle, fondamental d'après vous, de l'éther... Et vraiment les propriétés qu'on lui attribue sont trop choisies pour le besoin de la cause, son existence une fois admise. Il me semble qu'on pourrait faire le même exposé de la physique sans y rien changer que de supprimer l'hypothèse de l'éther, c'est-à-dire sans en parler. La clarté n'y perdrait rien. »

L'éther est un empêchement inutile, il faut le jeter par-dessus les moulins, voilà donc à son sujet la dernière théorie...

Et mon distingué correspondant ajoutait : « Et pourtant les physiciens d'aujourd'hui qui ne parlent plus de l'éther n'enseignent-ils pas aussi bien que les savants que vous citez et qui recourraient à lui? »

Aussi bien?... Il faut voir! M. Bouasse, professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse sert — « avec l'aménité qui lui est propre » — ce petit plat à ces physiciens d'aujourd'hui :

« En 1922, il peut sembler audacieux de parler encore de l'éther après les assauts « victorieux » qu'il a subis. Certains lecteurs verront dans ce volume et les suivants un hommage « sénile » à des « vérités » désuètes. Mais outre qu'il est excusable de graver une épitaphe pour ce brave éther qui a tant servi, nous suggérons au lecteur la méditation suivante. Comment se fait-il, puisque l'éther est une rengaine, que depuis dix-sept ans la science française ne soit pas dotée d'un livre d'enseignement où l'expérience de Fresnel (1) soit expliquée suivant les bons principes relativistes? Est-ce paresse, est-ce impuissance de la part de leurs champions? Si l'entreprise est possible, comment n'est-elle pas achevée? Si notre enseignement est une routine qui donc empêche les admirateurs d'Einstein de lui substituer cette éclatante vérité autour de laquelle ils mènent tant de fracas?

Est-il plus difficile d'expliquer l'expérience de Fresnel sans l'éther que de reconstituer le monde? (2) Les mathématiciens, qui jonglent avec les formules, ignorent-ils cette expérience? Nous ne sommes pas de taille à résoudre ces problèmes difficiles; nous les abandonnons à de plus malins! » (3)

Tel est l'avis d'un des maîtres incontestés de la physique moderne, d'un savant si apprécié dans le monde entier qu'il peut se vanter « qu'à la surface du globe se promène actuellement pour un million de francs de ses ouvrages » (4).

Il m'est donc permis, sans témérité, de douter que les « modernes » enseignent aussi bien que leurs devanciers.

Je n'irai pas certes jusqu'à nier qu'il soit possible d'écrire un traité d'optique sans nommer l'éther : on pourrait de même, sans trop se forcer, rédiger un bon cours d'acoustique sans y faire entrer une fois le mot « air »; mais ce serait une gageure puérile.

Si pourtant, je posais le défi comme suit : Ecrivez-moi s'il vous plaît, un traité de la lumière, mais, de grâce, ne me parlez pas d'oscillations ni de longueurs d'onde, je ne puis souffrir ces mots-là! Qui relèverait le gant? Or, je l'ai dit déjà (5), après tant d'autres

(1) Pour les non initiés je dirai que l'expérience de Fresnel réalise des franges d'interférences au moyen de deux glaces faisant entre elles un angle voisin de 180°. Elle est tout à fait analogue à celle que nous avons décrite dans notre chronique du 21 octobre dernier.

On y a constaté que cette expérience est une des plus simples et des plus fondamentales de l'optique physique.

(2) On sait que les protagonistes d'Einstein appelaient son système « une nouvelle figure du monde »...

(3) BOUASSE et CARRIÈRE. *Interférences*, pp. 47 et 48.

(4) *Ibid.*, VIII.

(5) Chronique des 19 et 26 août 1927.

tout verbe exige impérieusement un sujet, exprimé ou sous-entendu; qui dit « osciller » ou « onduler » suppose un milieu qui oscille ou qui ondule. Est-il croyable qu'il faille insister sur de telles évidences!

Il est, d'autre part, tout à fait certain — et cela n'est contredit par personne — que le milieu qui propage la lumière n'est ni l'air, ni une matière pondérable quelconque.

Il existe donc un milieu impondérable qui remplit ce rôle et qu'on n'escamote pas en taisant son nom; que peut-on gagner vraiment à jouer autour de lui la conspiration du silence?

C'est un ridicule dans lequel Einstein n'est pas tombé, il faut lui rendre cette justice; qu'on en juge par cette citation : « Selon la théorie de la relativité générale un espace sans éther est inconcevable, car... la propagation de la lumière y serait impossible » (1). Il est vrai qu'Einstein dénie à cet éther toute propriété cinématique, et c'est précisément ce « progrès » qui a frappé l'école relativiste de cette stérilité dont Bouasse se gaussa avec tant d'esprit.

Les physiciens affligés de la phobie de l'éther auront sans doute des raisons péremptoires pour se vouer à cette impuissance?

Pour nous en assurer, examinons brièvement quelques accusations qu'on formule contre ce pauvre éther.

D'abord, il est anti-scientifique et inventé pour le besoin de la cause. Il est bien certain, et j'en conviens sans détour, que si on n'en avait pas eu besoin, on ne l'aurait pas inventé : les molécules, les atomes, les électrons et les protons, que nul n'a jamais perçus directement, ne sont-ils pas logés à la même enseigne? Tout le monde les admet pourtant, et avec raison : c'est par des déductions logiques, basées sur des expériences bien faites qu'on est arrivé à la notion de leur existence; une fois celle-ci admise les lois connues se sont éclaircies et précisées et de nouveaux phénomènes ont pu être prévus : l'admirable lampe triode est fille de ces théories et n'aurait pas vu le jour sans elles. Lentement, péniblement, par de nouvelles expériences et de nouvelles déductions, on a attribué à ces diverses particules les dimensions, les mouvements et les qualités qui convenaient pour expliquer les faits constatés, c'est-à-dire pour les besoins de la cause. Et tout le monde a trouvé que c'était au mieux. J'applaudis des deux mains.

Or, on n'a pas procédé autrement pour donner droit de cité à l'éther, dont la nécessité s'est imposée dans l'étude du magnétisme, de l'électricité, de la lumière, etc., et qui a établi entre ces chapitres autrefois disparates un lien admirable. On l'a doté des qualités indispensables pour ces explications : il n'est donc pas étonnant qu'il semble-fait exprès pour jouer son rôle, puisque c'est précisément en étudiant son rôle qu'on a appris à le connaître! S'il n'était pas si bien approprié à ce rôle, ce serait la preuve que les physiciens se seraient fourvoyés dans la fantaisie. Si un jour on constate qu'une de ces propriétés ne lui est pas nécessaire et qu'une autre conviendrait mieux pour expliquer les faits, on corrigera les notions actuelles : c'est la loi du progrès.

Evidemment, il faudra bien se garder de lui attribuer des qualités contradictoires. Nous y voilà! Que de fois on a écrit — et ce « on » comprend des noms célèbres à plus d'un titre — que l'éther des physiciens a des propriétés contradictoires!... Vraiment?... Si j'entends le français, cela veut dire que les physiciens disent en même temps oui et non au sujet d'une propriété bien définie de l'éther. Eh bien, je voudrais bien qu'on me nomme cette propriété! Que l'éther soit pour nous très étrange, c'est indiscutable; mais où est-il écrit que notre ahurissement — le principe de contradiction étant sauf, bien entendu, — nous permette d'opposer une fin de non-recevoir?

Une telle objection dénote une bien courte vue! Comme Lucien Poincaré était mieux avisé quand il écrivait : « Il n'y a aucune raison

(1) EINSTEIN. *L'Ether et la théorie de la relativité*. Trad. Solovine, p. 15.

de penser que l'éther doit être en quelque sorte le prolongement des corps que nous sommes habitués à manier; ses propriétés peuvent étonner nos habitudes, mais cet étonnement *peu scientifique* n'est pas une raison de douter de son existence. De véritables difficultés apparaîtraient si on était amené à lui attribuer, à cet éther, non pas des propriétés singulières ne se présentant pas à l'ordinaire réunies dans une seule et même substance, mais des propriétés logiquement contradictoires. Et, en somme, quelque bizarre que nous semble un milieu semblable à celui-là, on ne saurait dire qu'il y a incompatibilité absolue entre ses attributs » (1).

A la vérité, si quelqu'un s'entête à dire que l'éther est un gaz, ou un liquide, ou un solide, il arrivera à cette contradiction que *ce gaz, ce liquide, ce solide*, ne répond pas aux définitions qu'on s'est imposées pour ces états. Mais bien naïf qui serait dupe de ces difficultés qu'il aurait volontairement cherchées. Par exemple : tel affirme que l'éther est un gaz extrêmement raréfié puis que les astres et nous-mêmes le traversons sans aucun freinage apparent. Or, ajoute-t-il, dans les gaz les vibrations progressent d'autant moins vite qu'ils sont moins denses : il est donc contraire aux lois de la physique que les vibrations de l'éther marchent un million de fois plus vite que le son.

Un autre partira de l'autre pied et dira : la vitesse extrême des ondes lumineuses prouve que l'éther est un *solide* extraordinairement rigide : cela contredit le fait que nous nous déplaçons à travers ce milieu sans aucun effort.

L'un et l'autre cherchent midi à quatorze heures : l'éther n'est ni un solide, ni un liquide, ni un gaz; c'est une matière *sui generis* qu'il n'est permis d'assimiler à aucune autre. Son impondérabilité nous en avertit assez!

Sans doute, la vitesse des ondes électromagnétiques suggère que l'éther a une qualité *analogue* à une rigidité très grande, et il est assez étrange à première vue que cette rigidité du milieu qui nous entoure ne gêne nullement nos mouvements. Mais si l'éther est *en dehors* de nous, il est aussi *dans* la matière qui nous forme et *dans* tous les corps (puisque'il n'en est aucun qui ne se laisse traverser par quelques ondes électromagnétiques). Il est donc inexact de se figurer que nous fendons l'éther comme un poisson fend l'eau. Et si les corpuscules matériels ne sont, comme quelques physiciens l'ont imaginé, qu'une modalité de l'éther (un mouvement tourbillonnaire, par exemple), il faudrait dire que nos mouvements ne déplacent nullement la masse de l'éther, mais seulement ses modalités de mouvements : de même les tourbillons qui se produisent dans l'eau se déplacent dans ce milieu visqueux sans résistance. Je ne dis pas qu'il soit nécessaire qu'on se représente les électrons de cette façon : il m'a suffi de montrer qu'il existe des moyens de concilier les deux propriétés en apparence contradictoires de l'éther, et que, dès lors, cette manière de se comporter d'un tel milieu ne choque pas la saine raison.

La fameuse expérience de Michelson, qui déclancha la guerre contre l'éther, aurait d'après certains mis en évidence les contradictions de ce milieu : Pizeau, en effet, a prouvé que l'éther n'est pas entraîné par la Terre, tandis que Michelson déduit de son expérience que, s'il existe, il participe au mouvement de notre globe. S'il en est ainsi, la contradiction est flagrante.

Tous ceux qui ont lu la description de cette expérience mémorable savent qu'il faudrait toute une chronique pour en donner une idée suffisante; je m'y arrêterai peut-être un jour. Je me contenterai pour l'instant de dire que, si même cette expérience est irréprochable — ce qui a été contesté par Miller, le collaborateur de Michelson, et par Righi, le savant professeur de Bologne — elle souffre d'autres explications que l'entraînement de l'éther par la Terre : Fitzgerald et Lorentz en ont développé une avant Einstein;

elle mène à des conséquences bizarres, il est vrai, mais pas plus que celles que veulent nous imposer Einstein et ses commentateurs.

L'assaut ne fut donc pas victorieux : Einstein lui-même finit par faire amende honorable à cet éther contre lequel il avait employé ses premières forces (1).

Mais, dira-t-on, ceux qui affirment l'existence de l'éther devraient au moins indiquer un moyen de le rendre perceptible! — D'accord, sinon ils feraient du roman et non de la science. Mais il y a lieu de distinguer : *A l'état stagnant*, l'éther ne nous impressionne pas, ou du moins nous ne nous en rendons pas compte, et c'est dans l'ordre; l'analogie suivante nous le fera comprendre :

N'est-ce pas Fontenelle qui a dit vers 1700 que « l'air ne put être connu que le jour où on sut ce qui se passe où il n'est pas? » Et, de fait, abstraction faite du son et du vent (dans lesquels l'air a cessé d'être stagnant) les connaissances sur le gaz dans lequel nous vivons étaient plus que rudimentaires avant que Otto de Guericke eut inventé la machine pneumatique : son poids même était nié par les savants les plus en vue!

Or, nous n'avons aucun moyen de faire le vide d'éther. Comment alors pourrions-nous le percevoir au repos?...

Mais dès que son équilibre est troublé — c'est-à-dire dès qu'il est à l'état *dynamique* — rien de plus facile que de le mettre en évidence, et on l'a fait bien avant de le connaître, tout comme les hommes ont utilisé le son et senti le vent avant d'avoir eu de bonnes notions sur l'air. Vous voyez le Soleil, vous sentez sa chaleur, vous écoutez la T. S. F., autant de manières de percevoir l'éther : il vous initie à son existence par ses oscillations. Vous constatez qu'un aimant attire le fer : c'est l'éther qui se démasque dans ses tensions ou ses translations; peut-être que les constituants de l'atome, les électrons, ne sont que des tourbillons de l'éther...

Bref, la plupart des phénomènes qui nous frappent sont des manifestations de cet éther sortant de son repos.

Dans une prochaine chronique, nous analyserons quelques-uns de ces cas, ce qui nous ramènera par une voie naturelle, à la naissance de la lumière.

J. TILLIEUX.

Pan-américanisme

La sixième Conférence pan-américaine s'est ouverte à la Havane, le 16 janvier. Toutes les nations du Nouveau-Monde, le Canada excepté, y prennent part et on s'attend à ce qu'elle dure six semaines.

La première conférence a eu lieu à Washington, en 1889-90. Il en sortit une association qui prit le nom d'Union internationale des Républiques américaines, représentée à Washington par un bureau international.

Plus tard, cette Union internationale fut réorganisée en une Union pan-américaine, dont le siège est toujours à Washington, et que le Secrétaire d'Etat (Ministre des Affaires étrangères) américain préside *ex-officio* : combinaison des plus avantageuse, évidemment, pour la grande République!

La seconde conférence eut lieu à Mexico, en 1901; la troisième, à Rio de Janeiro, en 1906; la quatrième, à Buenos-Aires, en 1910; la cinquième — la guerre aidant — à Santiago de Chili, en 1923. De toutes, c'est la dernière qui a donné le résultat le plus important et le plus concret. On s'est entendu au sujet d'un règlement pacifique des différends internationaux. Ce règlement prévoit la nomination d'une commission d'enquête qui disposera d'un

(1) Voir la citation faite plus haut. Ce retour, quoique entouré de restrictions, est un hommage éclatant rendu à la nécessité de l'éther.

(1) L. POINCARÉ. *La Physique moderne*, p. 106.

an pour étudier la question litigieuse et présenter son rapport. Au cours de cette année et des six mois subséquents, soit, au total, au cours de dix-huit mois à partir du moment où la commission aura été saisie, il ne pourra être recouru aux armes. C'est très beau en théorie, on le voit; dans la pratique, l'accord en question, signé par seize Etats n'a été ratifié jusqu'ici que par huit, dont les Etats-Unis : circonstance qui ne semble pas embarrasser particulièrement ces derniers au Nicaragua.

C'est l'Union panaméricaine, ou, plus exactement, son *Governing Board*, siégeant, comme il a été dit, à Washington, tout près de la Maison Blanche, (voisinage combien symbolique), qui a élaboré le programme de la sixième conférence, comprenant, *inter alia* : un échange de vues au sujet de la réorganisation future de l'Union sur la base d'une convention,

une discussion approfondie au sujet des rapports sur le droit international public et privé émanant de la commission juridique pan-américaine, qui a siégé à Rio de Janeiro, en avril-mai 1927, l'uniformité de législation sur des questions telles que : droit maritime et commercial, arbitrage commercial, nationalité et perte de nationalité à la suite du mariage, immigration, communications fluviales, ferroviaires, etc.; au total trente-trois sujets principaux, à « subdivisions » multiples.

Le *Times* fait observer avec raison que la délégation envoyée par les Etats-Unis au Mexique est la plus imposante de toutes celles qui aient jamais représenté ce pays où que se fût, la Conférence de la Paix de 1919 exceptée. Le président Coolidge et son secrétaire d'Etat Kellogg retourneront à Washington aussitôt la Conférence inaugurée; les personnalités restantes sont cependant assez marquantes pour éclipser les représentants de tous les autres Etats américains, surtout quand on se remémore ce qu'elles ont derrière elles de puissance matérielle. L'ancien secrétaire d'Etat, Charles E. Hughes, préside la délégation; il a à ses côtés M. Dwight, W. Monow, ambassadeur au Mexique; M. Henry P. Fletcher, ambassadeur à Rome; M. Noble Judah, ambassadeur à Cuba; le docteur Leo S. Rowe, directeur général de l'Union pan-américaine; M. Oscar Underwood, qui fut un des représentants des Etats-Unis à la Conférence de Washington (1921-22); le docteur James Brown, une célébrité dans le domaine du droit international, et plusieurs autres seigneurs à peu près de même importance.

* * *

L'accueil fait à la Havane au président Coolidge y arrivant à bord du croiseur *Texas*, n'a rien laissé à désirer comme enthousiasme : trois cent mille personnes l'ont salué d'acclamations frénétiques. Cependant, le nom même de ce croiseur n'est-il pas symbolique? Le *Texas* est un Etat enlevé par la force des armes, par les Etats-Unis, au Mexique, en 1846! L'inévitable et sympathique Lindbergh, promu par le président Coolidge, « ambassadeur sans portefeuille », dès son retour de Paris, Lindbergh, qui voit déjà poindre à l'horizon, dit-on, l'uniforme de général (à vingt-cinq ans, il est déjà colonel), a préféré venir à bord d'un croiseur au nom plus inoffensif de *Memphis*.

* * *

On l'a pu observer avec juste raison : la période jalonnée par les six conférences pan-américaines a vu les appréhensions nourries par les républiques de l'Amérique latine à l'égard des empiétements de l'impérialisme de ceux qu'on appelle là-bas sans sympathie aucune les *gringos*, prendre une acuité de plus en plus grande. A vrai dire, ces appréhensions s'expliquent. Depuis 1898, date à laquelle les Etats-Unis imposaient à l'Espagne une guerre qui la dépouillait de ses colonies d'Amérique et des Philippines, Oncle Sam n'est pas intervenu, par la force des armes, entre le Rio Grande et l'isthme de Panama, moins de trente fois. Le Honduras, à lui tout seul, a été envahi six fois. Cuba n'est pas à proprement parler un Etat indépendant, de par l'article incorporé à sa Constitution, qui donne au colosse américain le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de l'île, si des troubles graves s'y produisent (c'est ce qu'on appelle « l'amendement Platt »); Panama, Haïti et Saint-Domingue sont des Etats vassaux de Washington, et au Nicaragua les aviateurs américains ne cessent de saupoudrer de bombes et de grenades les patriotes partisans du général Sandino. Si nous franchissons le canal de Panama — dans la zone du canal, les Etats-Unis sont seuls maîtres — le

tableau change quelque peu de caractère; plus d'immixtion brutale comme dans les régions que baigne la mer des Caraïbes, et cependant, la main d'Oncle Sam pèse lourdement sur plus d'un point. C'est à bon droit, semble-t-il, qu'on peut parler de la dictature américaine au Venezuela, d'une « fiscalisation » du Pérou, d'une américanisation forcée de la Bolivie, d'un assujettissement aux volontés washingtoniennes de l'Equateur et de la Colombie. L'ombre du colosse s'étend sur une partie notable du continent sud-américain et celles des républiques qui ne sont pas directement menacées, appréhendent — ce qui n'est que naturel — que leur tour ne vienne.

* * *

Deux thèses seront en présence à ces palabres havanaises, qui retiennent à bon droit l'attention du monde civilisé. D'une part, les républiques hispano-américaines veulent :

1^o La création pour l'Union pan-américaine, d'un *legal status*, alors, qu'aujourd'hui, elle est complètement sous la coupe de Washington. L'Amérique latine veut que tous les pays, membres de cette union, soient égaux entre eux.

2^o L'adoption d'une résolution officielle désapprouvant l'ingérence armée d'un Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Point ne serait besoin de lire cette résolution entre les lignes pour comprendre qu'elle vise le géant du Nord.

3^o Des mesures ayant pour objet l'arbitrage obligatoire de tous les différends internationaux (ou plutôt interaméricains).

4^o Des mesures devant aboutir en dernière analyse à la création d'une espèce de S. D. N. américaine.

Ce n'est pas que tous les pays entre le cap Horn et la Basse-Californie (Mexique) appuient chacune de ces thèses, mais il est indubitable que celles-ci pourraient rallier tout au moins la majorité des suffrages parmi les délégués latino-américains.

Pour ce qui est des Etats-Unis, leurs desiderata peuvent se résumer à peu près ainsi :

1^o Pas de changement à l'Union pan-américaine de nature assez radicale pour mettre en danger la continuation de la tutelle qu'exerce, à l'heure actuelle, le gouvernement de Washington.

2^o Pas de résolution pouvant être interprétée comme une condamnation de la politique d'ingérence américaine au Nicaragua et dans les autres pays d'Amérique centrale.

3^o Pas d'arbitrage obligatoire.

* * *

En réalité, la question qui dominera toute la Conférence sera celle de la doctrine de Monroe. Les Etats-Unis seraient-ils disposés à renoncer au droit singulier qu'ils se sont arrogé d'interpréter cette doctrine à leur guise et selon les nécessités du moment, s'en servant ici pour interdire dans le Nouveau Monde à un Etat européen le moindre geste, là pour s'immiscer dans les affaires intérieures d'un Nicaragua ou d'un Costa-Rica? C'est, on le voit, un véritable sabre de M. Prudhomme.

Il n'est guère goûté dans deux Amériques sur trois, et les Etats hispano-américains en ont beaucoup voulu aux Etats européens signataires du Pacte de la S. D. N. d'avoir inséré dans ce Pacte une clause excluant du contrôle international « des accords régionaux tels que la doctrine de Monroe ». On pensait sans doute, à ce moment-là, qu'une stipulation de ce genre augmentait les chances de l'entrée des Etats-Unis dans l'institution genevoise. Cette espérance ne s'est pas réalisée — mais la stipulation en question est toujours là! La S. D. N. s'est lié les mains pour tout le Nouveau Monde; elle n'ose même pas intervenir dans le sempiternel conflit chilo-péruvien à propos de Tacna-Arica, bien que le Chili et le Pérou soient tous les deux membres de la S. D. N.! Cependant que les Etats de l'Amérique centrale et du Sud-Américain siègent au Conseil de la S. D. N. et prennent une part directe à la solution de problèmes tels que ceux de la Sarre ou de Memel, d'ordre, pourrait-on croire, exclusivement européen!

* * *

Un document tout récent nous montre ce que pense l'opinion publique des républiques sud-américaines de la doctrine proclamée, en 1823, par le président Monroe et à laquelle l'Europe a permis, par négligence et par inertie, sinon par flagornerie devant

le colosse au drapeau étoilé, de s'incruster de *facto* sinon de *jure* dans le droit des gens. C'est le manifeste récent de la jeunesse estudiantine sud-américaine de Paris, de Berlin et de Munich, déclarant, d'accord avec les étudiants de l'Amérique du Sud, qu'ils ne veulent pas de cette doctrine. En effet, si au début celle-ci avait sa raison d'être et était destinée à protéger les républiques américaines contre les appétits coloniaux des Puissances d'Europe, il y a beau temps qu'elle est devenue, entre les mains des divers secrétaires d'Etat américains, un simple instrument de pression, sinon de domination —, manié, ajoutons-le, avec une désinvolture souvent déconcertante.

Malheureusement, l'appel éloquent des étudiants restera très probablement une manifestation purement platonique. L'heure où on consentira, sur les bords du Potomac, à renoncer à une interprétation unilatérale — et combien commode! — de la doctrine de Monroe n'a pas encore sonné — à supposer qu'elle sonnât jamais.

De toute évidence, les Etats-Unis ne céderont pas sur ce point à la Havane, tout comme ils ne se prêteront pas à ce que leur « action » au Nicaragua fasse l'objet d'un débat tant soit peu approfondi. Très vraisemblablement, ils sauront se faire écouter. Nous trouvons dans le *Times* du 16 janvier, un petit renseignement qui en dit long à ce sujet : le président Machado a interdit à la presse cubaine de publier, aussi longtemps que durera la Conférence, quoique ce fût de nature à léser les « susceptibilités nationales ». Et, pour éviter tout malentendu à ce sujet, le ministre des Affaires étrangères de la République cubaine a spécifié que l'exclusive en question visait des faits tels que :

l'occupation américaine à Haïti et à Saint-Domingue.

les relations américaines avec le Mexique et le Nicaragua.

Les Yankees font, on le sait, grand cas de la liberté de la presse, ce palladium de toutes les libertés. Il ne semble cependant pas que les éminents membres de la délégation américaine à La Havane, aient l'intention de protester contre la façon dont cette liberté est comprise cette fois. Involontairement, la pensée se reporte à 1919 et aux rigueurs de la censure clémenciste, rigueurs qui avaient pour objet non seulement d'étouffer toute critique à l'adresse du président Wilson, mais d'empêcher que l'opinion française connût l'opposition que les faits et gestes du « grand démocrate » rencontraient dans son propre pays. Nous n'avons pas connaissance que ce dernier se soit jamais élevé contre des rigueurs qui, cependant, auraient dû singulièrement froisser ses convictions les plus intimes et les plus sacrées...

Etant donné, en outre, la désunion entre les républiques latines et l'abrogation par le gouvernement Calles de celles des stipulations de la législation pétrolière mexicaine qui lésaient le plus les droits des compagnies américaines, il est à présumer que les Etats-Unis sauront sans trop de heurts faire prévaloir leur point de vue à la Conférence qui s'est ouverte le 16 courant, dans la capitale de la perle des Antilles.

COMTE PEROVSKY.

La littérature chrétienne du dix-septième siècle

La Littérature classique, quoiqu'elle soit imitée de l'antiquité païenne, parce qu'elle est élaborée par des âmes chrétiennes, est une littérature chrétienne.

J. CALVET.

M. Elie Baussart a publié ici même, le 9 décembre, un article intéressant, documenté, plein de considérations originales sur la renaissance catholique dans les lettres françaises. Ses vues sur la profondeur du mouvement, sur son extension et sur les espoirs qu'il suscite sont justes, et s'accordent, dans leurs grandes lignes, avec celles de l'abbé J. Calvet qui, dans son livre significatif sur le *Renouveau catholique de la littérature contemporaine*, a esquissé les principaux caractères de la jeune littérature catho-

lique et a passé en revue ses meilleurs représentants, de Paul Verlaine à Paul Claudel.

Ce courant catholique a une telle ampleur et couvre des domaines si divers qu'il entraîne même des écrivains incroyants. M. Baussart le constate : le snobisme s'en mêle et, sous l'influence d'agents extérieurs, des déviations regrettables se produisent. C'est la rançon même du succès de cette littérature. Nous sommes en pleine période d'ébullition ; une décantation se produira après, quand les éléments troublants auront opéré leur précipitation.

Sur le fait de la renaissance, tout le monde est d'accord. Faut-il chicaner sur l'emploi du terme? Il semble à M. Baussart qu'il n'y ait pas renaissance, mais naissance; il cherche en vain, dans l'histoire de la littérature française, une floraison pareille de littérature catholique, et ne la découvre qu'au moyen âge, mais alors la littérature est plutôt romane. Distinction subtile; il serait difficile de déterminer à quel moment précis la littérature, de romane devient française.

Mais encore, faut-il remonter si haut? Et n'y eut-il pas, au dix-septième siècle, une littérature catholique?

Prétendre que l'« humanisme païen a confiné dans le royaume fermé de la conscience la pensée chrétienne », c'est faire trop bon marché de la Foi catholique, qui domine tout le dix-septième siècle.

Sans doute, cette pensée a revêtu généralement des formes empruntées à l'antiquité païenne. Mais M. Baussart est obligé de reconnaître que son caractère foncièrement chrétien affleure malgré tout.

De fait, sous des apparences païennes, qui n'en imposaient à personne, — on les savait purement conventionnelles — un esprit profondément chrétien imbibait toute la littérature. Des écrivains, comme Racine, Corneille, Molière, même quand ils traitent des sujets antiques ou purement profanes, s'avèrent nourris de doctrine théologique et — il faut l'avouer — d'une doctrine souvent plus sûre, et en tout cas plus avertie, que celle de beaucoup de nos contemporains.

Même les femmes de cette brillante époque de controverses religieuses, M^{me} de Sévigné, M^{me} de la Fayette, M^{me} de Maintenon, étaient au courant de subtilités théologiques concernant le dogme et la morale, et pourraient en remontrer à bien des romanciers actuels.

Le *Télémaque*, *Cinna*, *Horace*, *Britannicus*, *Andromaque*, *Phèdre* sont des œuvres habillées à la païenne, dans un cadre souvent mythologique. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a remarqué le profond esprit chrétien qui les anime.

Chateaubriand s'en est bien rendu compte; aussi a-t-il mis à l'actif du génie du christianisme toute la littérature du dix-septième siècle. Quelques exemples signalés par lui :

« L'Elysée, dans le *Télémaque*, est visiblement un paradis chrétien. »

« Les sentiments les plus touchants de l'Andromaque de Racine émanent pour la plupart d'un poète chrétien... L'Andromaque de Racine est plus sensible, plus intéressante que l'Andromaque antique. Ce vers si simple et si aimable :

Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui,

est le mot d'une femme chrétienne : cela n'est point dans le goût des Grecs, et encore moins des Romains... Lorsque la veuve d'Hector dit à Céphise, dans Racine :

Qu'il ait de ses aïeux un souvenir modeste :

Il est du sang d'Hector, mais il en est le reste,

qui ne reconnaît la chrétienne? C'est le *deposuit potentes de sede*. L'antiquité ne parle pas de la sorte, car elle n'imite que les sentiments naturels : or, les sentiments exprimés dans ces vers de Racine ne sont point purement dans la nature; ils contredisent au

contraire la voix de la nature », etc. Tout le chapitre (*Génie*, 2^e partie, chap. VI) serait à citer.

Voir aussi le chapitre sur la Phèdre de Racine, qui débute comme suit : « Nous pourrions nous contenter d'opposer à Didon la Phèdre de Racine, plus passionnée que la reine de Carthage ; elle n'est en effet qu'une épouse chrétienne », et il se termine par cette considération si juste : « Cette femme, qui se consolera^t d'une éternité de souffrance si elle avait joui d'un instant de bonheur, cette femme n'est pas dans le caractère antique : c'est la chrétienne réprouvée, c'est la pécheresse tombée vivante dans les mains de Dieu ; son mot est le mot du damné ».

Encore, « l'Iphigénie moderne est la fille chrétienne », et ainsi de suite.

Certes, l'on peut regretter que le dix-septième siècle n'ait pas soupçonné les richesses de poésie que le christianisme lui aurait fournies et qu'il ait, par respect exagéré, tenu à l'écart de la scène et du roman les mystères chrétiens. Le jansénisme ne fut sans doute pas étranger à cet ostracisme, qui nous étonne.

Mais de là à conclure que la littérature de ce temps n'était pas chrétienne, il y a de la marge. Il ne suffit pas de laisser pour compte Bossuet et les grands prédicateurs, parce qu'il n'eût plus manqué que cela. Si les prédicateurs sont, par définition, des écrivains religieux, encore fallut-il aux Bossuet et aux Bourdaloue une atmosphère catholique favorable au succès de leur substantielle prédication dogmatique et morale.

Ajouter que *Polyeucte* et *Athalie* sont « des accidents de génie, mais des accidents », c'est commettre une erreur de perspective d'autant plus singulière qu'il s'agit des plus grands chefs-d'œuvre de l'art dramatique : Ecarter de son champ de vision tout ce qui ne s'accorde pas avec la théorie, cela s'appelle bâtir son système en dépit des faits. *Polyeucte* et *Athalie* ne sont pas des accidents, mais des aboutissants, la fine fleur d'une littérature chrétienne, le résultat d'un siècle de travail appliqué à l'harmonisation de l'humanisme et du christianisme. Ils ne contredisent pas l'ambiance du temps, ils en sont la plus belle émanation.

Sans doute, Pascal déborde les limites de son siècle, mais c'est en plongeant ses racines au plus profond de son terroir. Pascal est si bien de son temps que, pour le comprendre, il faut, comme l'a fait admirablement l'abbé Bremond dans son volume sur l'*Ecole de Port-Royal*, pousser à fond l'étude des influences jansénistes qu'il a subies.

Isoler des œuvres comme *Polyeucte*, *Athalie*, les *Pensées*, les *Provinciales*, et ajoutons *Esther*, *Tartuffe*, *Don Juan*, toutes imprégnées d'idée chrétienne, c'est opérer le nivellement systématique de l'historien qui, pour prouver la décadence de l'art d'une époque, traiterait d'accidents de génie ses plus belles réalisations. Au contraire, par les œuvres les mieux réussies on juge une époque. N'eût-on du quatorzième siècle italien que la *Divine Comédie*, qu'on l'appellerait un grand siècle.

N'eussions-nous du dix-septième siècle qu'*Athalie*, que nous le proclamerions un grand siècle chrétien. Voire catholique. Car je m'étonne que, à propos de Racine et de Corneille, M. Baussart cherche vainement « l'accent qui trahisse la croyance intime de leur âme, la parole qui évoque le surnaturel de leur foi, l'existence même de cette Eglise dont ils sont les membres fidèles ».

Athalie atteint précisément sa magnifique ampleur épique par l'immense perspective que cette tragédie du petit royaume de Juda ouvre sur l'Eglise catholique, c'est-à-dire, sur l'histoire universelle. Sans cela, le triomphe du petit Joas ne nous intéresserait que médiocrement. Le vrai centre du drame est l'Eglise, dont la sainte Sion n'était que la figure. Faut-il rappeler les vers immortels — ils sont dans toutes les mémoires — où Racine, avec un accent qui trahit la croyance intime de son âme, évoque cette Eglise dont il est un membre fidèle ?

Quelle Jérusalem nouvelle
Sort du fond du désert brillante de clartés,
Et porte sur le front une marque immortelle ?
Peuples de la terre, chantez
Jérusalem renaît plus brillante et plus belle.
D'où lui viennent de tous côtés
Ces enfants qu'en son sein elle n'a point portés ?
Lève, Jérusalem, lève ta tête altière.
Regarde tous ces rois de la gloire étonnés.
Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds baisent la poussière ;
Les peuples à l'envi marchent à ta lumière.
Heureux qui pour Sion d'une sainte jerveur
Sentira son âme embrasée !
Cieux, répandez votre rosée,
Et que la terre enfante son Sauveur.

L'auteur de ces beaux vers lyriques pouvait, dans la préface d'*Athalie*, en référer à un passage du *Discours sur l'histoire universelle*. Poète et orateur sacré ont découvert tous deux le point central de l'histoire du monde : l'apparition de « la lumière qui devait être un jour révélée aux nations », représentée dans sa pièce, dit Racine, par un précieux reste de la maison de David, Joas, qui n'était autre que la lampe promise par Dieu à David et à ses successeurs.

Et Corneille ? Dira-t-on de lui aussi que sa foi ne s'extériorise jamais ? Laissons *Polyeucte*, témoin injustement récusé. Mais ce n'est pas la seule pièce chrétienne de Corneille, puisque *Théodore* existe, qui n'est pas un chef-d'œuvre, mais dont le personnage principal est une sainte martyre. Le sujet, assez délicat, est traité avec une hardiesse qui a déplu à la pudeur du dix-septième siècle ; aujourd'hui, ce serait peut-être une cause de succès.

Comptersons-nous pour rien la traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ* ?

On a cru par erreur que le grand Corneille s'était rejeté sur ce travail pour se consoler de l'échec de *Pertharite*, représenté en 1652. Car la publication des trente et un premiers chapitres de l'*Imitation* date de 1651. Il travailla cinq années à l'achèvement de cette œuvre, à laquelle lui et son public attachèrent une grande importance. Le succès en fut étonnant, « prodigieux » au dire de Fontenelle. Trente-deux éditions de la première partie s'enlevèrent en peu de temps, et cet élan ne fit que croître à l'apparition des fragments suivants.

Magnifique témoignage de l'esprit chrétien du dix-septième siècle ! La matière chrétienne abonde dans la littérature d'un temps illustré par saint François de Sales, Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Pascal, Arnauld, Nicole, et, parmi ces prosateurs, il y avait bien quelques poètes au sens large du mot. Mais le dix-septième siècle chrétien n'avait pas, avant Corneille, son grand poète religieux. Quand il parut, ce fut un émerveillement : l'œuvre et l'atmosphère se convenaient parfaitement, et l'on ne vit d'ailleurs aucune contradiction entre les leçons d'énergie morale du théâtre cornélien et la spiritualité mystique de l'*Imitation*.

Si le lyrisme chrétien de Corneille annonce de loin celui de Lamartine, il lui manque le souffle et la chaleur des romantiques. La traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ* a occupé tant d'années de la vie de Corneille, et il ne s'est pas rendu compte que la belle simplicité du texte ne gagnait rien à être affublée d'un costume poétique ! Rien ne vaut la prose, sans recherche et sans ornements superflus, dont Thomas à Kempis a habillé sa pensée. Mais le goût du siècle la préféra ainsi endimanchée. Corneille a fait souvent un pieux délayage, admirablement rythmé, des maximes dont la frappante concision constituait le mérite littéraire.

Ce manque de goût et, pour tout dire, de vérité naturelle, nous étonne. Mais, cette question de forme mise à part, admirons la profondeur de l'esprit chrétien du poète. Certes, Corneille, lui aussi, trahit la croyance intime de son âme dans les vers si nombreux où il médite le mystère de la sainte Eucharistie :

*O merveilleux effet de ton amour pour nous,
Que toi, source de vie, et première des causes,
Le Créateur de tout, le Rédempteur de tous,
Le souverain Arbitre enfin de toutes choses,
Tu daignes ravaler cette immense grandeur
Jusqu'à venir vers un pécheur,
Jusqu'à le visiter, homme et Dieu tout ensemble!
Tu descends jusqu'à lui pour le rassasier,
Par un abaissement devant qui le ciel tremble,
D'un homme tout ensemble et d'un Dieu tout entier!*

*Heureuse mille fois l'âme qui te reçoit,
Toi, son espoir et son unique Maître,
Ave tous les respects et l'amour qu'elle doit
A l'excès des bontés que tu lui fais paraître!
Est-il bouche éloquente, est-il esprit humain
Qui ne se consumât en vain
S'il voulait exprimer toute son allégresse?
Et peut-on concevoir ces hauts ravissements,
Ces avant-goûts du ciel, que ta pleine tendresse
Aime à lui prodiguer en ces heureux moments? (1)*

(1) L'Imitation de J.-C., I. IV, ch. III.

Sans doute, il n'y a pas là les troublantes angoisses d'un Verlaine, les doutes d'un Musset, la sensibilité rêveuse d'un Lamartine, ni même l'inquiétude d'un Pascal. Et notre génération qui, je le crains, s'intéresse plus à la recherche fiévreuse de la vérité qu'à sa possession sereine, ne se mire pas dans cette poésie qui n'a rien de convulsionnaire. Mais le siècle de l'ordre et de l'autorité se baignait avec délice, à l'abri des orages, dans cette mer calme, dont la sublime majesté reflétait pour lui une image d'éternité.

Que d'autres témoignages de foi et de vie chrétiennes dans la littérature du dix-septième siècle! Même chez Boileau dont toute l'Épître XII serait à citer. Mais c'est tout un livre à écrire, et voilà un beau sujet de thèse pour un docteur en philosophie et lettres.

Ce qui, je le répète, importe surtout, c'est le fait que la pensée chrétienne imprègne toute la littérature d'alors, même celle qui a des apparences païennes. Tandis que, hélas, nous avons souvent à déplorer, sous le vernis chrétien de la littérature romantique, un fonds de matérialisme et de sensualité qui n'est rien moins que chrétien.

Il y eut cependant, au dix-neuvième siècle, une magnifique pléiade d'écrivains catholiques. Pour ceux-ci aussi, M. Baussart a manqué de générosité. Nous en reparlerons. Et le seizième siècle donc? Est-il vrai que la cléf de la poésie catholique perdue avec Villon, n'a été retrouvée que par Verlaine?... J'admire la hardiesse des raccourcis de M. Baussart...

PAUL HALPLANTS.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

M. Léon Bérard à Louvain

L'Institut supérieur de philosophie appelait, lundi dernier, à sa tribune, M. Léon Bérard, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique, pour célébrer le tricentenaire de la naissance de Bossuet. M. le vicomte Poulet, ministre d'Etat et professeur, souhaita la bienvenue à l'illustre orateur avec autant de distinction que de bonne grâce. Le Recteur magnifique, entouré de nombreux maîtres de l'*Alma Mater*, présidait. La petite salle des Conférences, apparemment le local le plus exigü qu'on ait pu trouver, regorgeait d'étudiants de toutes les Facultés et d'autres auditeurs et auditrices qui s'entassaient littéralement jusqu'au fond du palier d'entrée : moyen ingénieux et pratique de faire salle comble.

Un discours de Léon Bérard est une joaillerie étincelante de mille feux, mieux encore, un ruissellement de pierres précieuses. Pensée originale, assaisonnée du plus pur atticisme, langue limpide et essentiellement française, œuvre d'humaniste parfumée de réminiscences littéraires : bref, l'orateur vraiment apte à parler de celui en qui se sont harmonieusement fondues les deux antiquités. Avec cela, le souci constant de l'actualité qui fait souvent glisser dans des parenthèses les allusions les plus piquantes et prête aux choses anciennes un intérêt renaissant.

* * *

Ce n'est pas sans un serrement de cœur, ainsi a-t-il à peu près débuté, que j'ai franchi le seuil de cette maison, où la mort inopinée de son chef, qui m'y avait si gracieusement invité, m'oblige à changer mon remerciement en paroles de deuil. Je crois revoir encore, à cette place, cette figure franche et expressive, rayonnante

d'intelligence et de bonté. Si, dans la splendide rudesse de son esprit altier, Bossuet n'admet pas qu'on s'étonne qu'un mortel soit mort, il avait en lui quelque chose de trop humain et de trop pitoyable pour ne pas déplorer ailleurs, avec des accents déchirants, la consternation où nous jette le coup tragique d'une mort foudroyante. Mgr Deploige comptait chez nous beaucoup d'amis; il était un trait d'union entre nos deux pays, la personification la plus éclatante, peut-être, après le cardinal Mercier, de notre confraternité spirituelle.

Je ne saurais dire l'émotion produite par ces paroles dans ce milieu que Mgr Deploige remplissait de sa puissante personnalité.

Léon Bérard s'est ensuite déclaré heureux de venir célébrer le tricentenaire de Bossuet, à Louvain, après Dijon, Meaux, Condom, à Louvain, « qui est aussi du diocèse spirituel », de l'évêque de Meaux ».

Et l'orateur a refait, pour son auditoire lovanien, son admirable discours mellois, que j'eus l'honneur d'entendre sur place et dont l'analyse a paru ici même en substance, avec plus d'étendue dans la *Revue Générale*. Mais, loin de s'astreindre à une servile reproduction, il l'a enrichi de beaux développements, de considérations nouvelles. On me saura gré, je pense, d'y insister, voire, en les commentant, de les discuter.

Sainte-Beuve, dans *Mes Poisons*, a dit que, pour écrire sur un grand homme, il faudrait tremper sa plume dans l'écrioire même du héros. Hélas! il n'y a rien d'aliénable dans l'écriture de Bossuet, rien qu'on puisse s'approprier.

L'œuvre du grand orchestre est une prodigieuse symphonie. Quelle diversité! Tantôt la concision nerveuse, tantôt le déploiement le plus somptueux, et toujours, le parfait équilibre de l'intelligence, la plus sereine égalité d'âme. Etant si haut, ayant dominé son siècle, a-t-il gardé quelque résonance avec le nôtre? Comment donc a-t-il survécu celui qui fut l'historien de la Providence, le théologien de l'autorité, le poète de l'orthodoxie, le lyrique sans inquiétude, l'oracle du sens commun? Il semble,

tout d'abord mal s'accorder avec notre âge sceptique, lui né pêtre et croyant, qui avait la foi de la plus humble ouaille de son troupeau, lui, si carré dans l'affirmation du dogme.

Pascal a douté. Bossuet n'a pas cherché. Il pouvait dire : « Je ne l'ai pas cherché parce que je l'ai trouvé. » Il n'a donc pas pour nous cet attrait des convertis, dont nous raffolons au point d'avoir fait de la conversion un genre littéraire très couru.

Et, c'est un fait, Bossuet est le grand classique toujours vivant, qui n'a cessé d'être cultivé et approfondi. Léon Bérard pense que la religion de Bossuet a évolué, que sorbonnique, si je puis dire, attachée à la lettre, en quelque sorte technique et grammaticale, s'appliquant à relever minutieusement les particularités de la langue, les idiotismes, les termes archaïques et, d'ailleurs, pleine de vénération, avec les Crouslé, les Lanson, les Brunetière, cette religion s'est renouvelée pour s'adapter à notre temps en prenant le caractère d'une respectueuse liberté avec les Rebelliau, les Lebarq, les Urbain et Levesque, ces derniers surtout qui nous ont donné de nouvelles raisons d'admirer Bossuet.

J'avoue que Brunetière me semble mériter une meilleure place. Le critique du *Roman naturaliste* avait voué un culte unique à l'évêque de Meaux, il l'avait passionnément étudié, il en a parlé partout, il a fait, sans le savoir, de ses discours et de ses articles un livre magistral : *Bossuet*, qu'a publié Victor Goraud, après sa mort. Dans la fameuse conférence, prononcée par lui, en 1900, à Rome, au palais de la Chancellerie pontificale, sur l'initiative de Léon XIII, devant un parterre de cardinaux, Brunetière a mis admirablement en relief l'idée même que développait Léon Bérard, la *modernité* de Bossuet. Il la retrouve dans sa langue fixée, dans le lyrisme de son éloquence, dans cette préoccupation ardente qui fut la constante pensée, la pensée centrale de sa vie, depuis 1653, date de la *Réputation du catéchisme de Paul Ferry*, jusqu'en 1700, date des *Instructions sur les promesses de l'Eglise*, en passant par une série d'œuvres de premier ordre, c'est-à-dire pendant l'espace d'un demi-siècle : la Réunion des confessions protestantes avec l'Eglise romaine, de plus en plus mise à l'ordre du jour.

Il l'a retrouvée encore, cette modernité, dans sa lutte incessante contre l'individualisme, contre le subjectivisme ou sens propre, contre le déterminisme de Spinoza, par sa défense de la tradition et par la pleine illustration du dogme de la Providence. Par tous ces côtés, Bossuet nous rejoint et se mêle en quelque sorte aux controverses contemporaines, à nos plus vives sollicitudes intellectuelles.

* * *

Léon Bérard a rencontré avec bonheur les beaux esprits superficiels qui reconnaissent à l'Aigle de Meaux la royauté du style et lui refusent la supériorité de la pensée. Il serait un Pascal par la langue, un théologien pédestre de la suite de Nicolas Cornet Paul Valéry le salue comme maître incomparable, celui qui a le mieux mis en valeur toutes les ressources du langage français, mais ne veut voir en lui qu'un penseur peu capable de retenir notre admiration. Le conférencier s'est spirituellement gaussé de ce prétendu contraste entre le fond et la forme, il a dit carrément qu'il n'y a pas de style héroïque pour une pensée médiocre. Le grand écrivain crée, invente, appelle à la vie. Lisez ce « V^e Avertissement aux protestants », dont il a été assez souvent question ces temps-ci. Bossuet y discute avec le ministre Jurien sur la souveraineté du peuple et vous serez frappés de ce que l'illustre controversiste a montré, dans ce débat, de profondeur et y a gardé de jeunesse. M. Bérard a eu la main heureuse en citant cet exemple, parmi tant d'autres, de la vigueur intellectuelle de Bossuet. Je voudrais m'y arrêter un instant.

Dans l'*Histoire des Variations*, Bossuet avait accusé la Réforme d'avoir excité la France à la révolte contre le Roi et à la sédition, et ces accusations rétrospectives se relevaient du piquant de l'actualité puisque Guillaume d'Orange venait de détrôner Jacques II, son beau-frère. Jurieu répliqua en vrai précurseur de Rousseau : Il affirma le droit des peuples sur les rois il déclara qu'après tout « le peuple est le principal souverain et que la souveraineté y demeure toujours, non seulement comme dans sa source, mais aussi comme dans le premier et principal sujet où elle réside » ; il prétendit que le pouvoir du prince vient uniquement d'un pacte stipulé entre ses sujets et lui, et c'était toute la théorie *rousseauienne* — pour parler comme M. Bremond — sur le contrat social et la souveraineté populaire. Bossuet ne pouvait se tenir. Entraîné par les hardiesses révolutionnaires de son contradicteur, c'est, dit M. Rebelliau, avec un regain de force, de chaleur et de pré-

cision qu'il plaida la cause de l'origine du pouvoir, mais aussi celle de la monarchie absolue. C'est dans le *V^e Avertissement* que Bossuet chargea Jurieu. Le ton change tout à coup, à la serene exposition succède une véhémence philippique, qui semble vraiment, comme l'a dit Léon Bérard, mettre aux prises, par de là les siècles, le philosophe de Genève et l'évêque de Meaux. Tout cela est demeuré vivant et actuel, la démocratie y est vigoureusement attaquée, la dictature y paraît légitimée, la révolte, même pour motif religieux, contre un roi persécuteur, condamnée. Rousseau avait mis le *pacte* partout et en avait fait la base de la société, Bossuet l'écarte de partout, même du couronnement de la société.

Une courte citation fera sentir le mouvement de la pensée.

« Où veut-on aller par cet empire du peuple? Ce peuple à qui on donne un droit souverain sur ses rois, en a-t-il moins sur toutes les autres puissances? Il est le maître de toutes les formes de gouvernement (institutions), puisqu'il les a toutes faites également. Le peuple n'aura pas moins de pouvoir sur le parlement qu'on lui en veut attribuer sur le roi. Il ne sert de rien de répondre que le parlement c'est le peuple lui-même. Si le peuple est persuadé que tout cela n'est qu'un soutien de la tyrannie, on abolira tout cela. »

Au fond, la souveraineté populaire lui apparaît fatalement et à bref délai comme destructrice de tout gouvernement.

* * *

Le conférencier a vivement intéressé son auditoire en montrant dans Bossuet le penseur en face des principaux aspects de la destinée humaine. Frappé de son attitude intellectuelle devant la mort, il l'a appelé « le poète de la mort ».

A la profondeur de Bossuet, qui, depuis la célèbre *Méditation* de 1648 sur la brièveté de la vie, fut hanté par cette idée maîtresse l'a souvent ramenée dans ses *Sermons* et en a tiré, en grande partie, son incomparable supériorité dans l'*Oraison funèbre*, Léon Bérard a ingénieusement opposé la conception romantique de la mort, un des thèmes les plus chers à Lamartine, à Chateaubriand, à Victor Hugo.

Assurément, il y a autre chose chez les romantiques que le goût maladif de la mort. Lamartine la salue avec enthousiasme :

*Je te salue, ô Mort, libérateur céleste
Tu ne m'apparais pas sous un aspect funeste
Tu n'anéantis pas, tu délivres.*

Hugo l'a célébrée aussi avec une puissance exceptionnelle, et, par exemple, dans l'*Epopée du Ver*, de la *Légende des Siècles* : et qui n'a souvent redit ce beau vers de la *Tristesse d'Olympio* :

Tout commence en ce monde et tout finit ailleurs,

Chateaubriand, qui nous parle, dès sa jeunesse, de ses cheveux blancs avec une pointe de coquetterie, a souvent consacré à la mort la pompe de son langage. Léon Bérard a rappelé, avec un charme pénétrant, le tombeau que l'auteur du *Génie du Christianisme* a demandé au rivage de l'Océan, à Saint-Malo. Louis Veuillot en a parlé, dans *Ça et là*, avec trop de sévérité, mais avec quelle perfection littéraire :

« J'ai vu, à Saint-Malo, le fameux tombeau de Chateaubriand sur un rocher qui apparaît de loin. L'emphase de ce tombeau peint l'homme et ses écrits et leur commune destinée. Chateaubriand a exploité sa mort comme son talent : il a pris dans son tombeau une dernière pose. Il a fait de ce tombeau une dernière phrase ; une phrase qui se pût entendre au milieu du bruit de la mer, une pose qui se pût voir encore dans la brume et dans la postérité. Mais ce calcul sera trompé. N'ayant toute sa vie songé qu'à lui-même et rien fait que pour lui-même, Chateaubriand a péri tout entier. Sa gloire, placée en viager, est venue s'éteindre dans cette mer dont il a voulu suborner le murmure pour le transformer en un applaudissement éternel. »

Veuillot, lui-même, en 1875, a corrigé l'exagération de ce jugement. N'empêche, délicateuse cette saillie de Léon Bérard : « On cherche une définition du romantisme... la voilà, c'est le tombeau de Chateaubriand à Saint-Malo, ou bien *Attila jouant aux pieds l'Italie et ses arts*, de Delacroix, au plafond de la Chambre des députés.

La supériorité de Bossuet éclate dans la plénitude de sa pensée. Comme personne, il a vu le néant de l'homme, proie de la mort, comme personne, comme aucun Mascaron ni aucun Fléchier, il

a goûté la mort dans toute son acreté, mais soudain, comme il l'a dit devant le cercueil d'Henriette d'Angleterre : « Ici, un nouvel ordre de choses se présente à moi, les ombres de la mort se dissipent... Madame n'est plus dans le tombeau, la mort qui semblait tout détruire a tout rétabli. »

Il ne permet pas à l'homme de se mépriser tout entier. « Tout est vain en l'homme, si nous regardons le cours de sa vie mortelle; mais tout est précieux, tout est important si nous contemplons le terme où elle aboutit, et le compte qu'il faut en rendre. Méditons, aujourd'hui, à la vue de cet autel et de ce tombeau, la première et la dernière parole de l'Écclésiaste, l'une qui montre le néant de l'homme, l'autre qui établit sa grandeur. Que ce tombeau nous convainque de notre néant, pourvu que cet autel, où l'on offre tous les jours pour nous une Victime d'un si grand prix, nous apprenne en même temps notre dignité. »

* * *

Il y a chez Bossuet un grandeur qui surpasse celle du génie, c'est la surnaturelle grandeur du chrétien, du prêtre, de l'évêque. Cet homme qui a vécu dix ans à la Cour de Versailles, au milieu de tous ses attraits, qui dut y revenir souvent par la suite, soit comme aumônier de la Dauphine, soit comme conseiller, ne composa avec aucune faiblesse, ne pactisa avec aucun désordre, garda la fière intransigeance de sa vertu, ne se passionna que pour la vérité. Ce qui ravit l'admiration de Léon Bérard, c'est que dans le plus grand écrivain de la France, « le demi-dieu de la prose française, » disait Bourget, il n'y a pas trace d'homme de lettres. Quand Racine, après *Phèdre*, dans l'épanouissement de son génie, renonce au théâtre, torturé par sa conscience, cet abandon nous déconcerte. Mais, quand Bossuet, au comble de sa renommée, voyant s'ouvrir devant lui les splendides perspectives que lui ouvrait sa primauté littéraire, renonce à l'éloquence d'apparat pour aller s'ensevelir dans son petit diocèse de Meaux et se consacrer tout entier à son administration, au salut de toutes ses ouailles, comment n'être pas ému devant ce détachement apostolique, devant ce sublime désintéressement. Il catéchisera, il prêchera dans toutes les paroisses, dirigera toutes ses communautés religieuses; il sera évêque, pasteur, des pieds à la tête. Il ne prendra la plume que comme l'épée des combats. Il n'écrira pas une ligne par gloriole, chacun de ses écrits sera un acte d'apostolat : Léon Bérard serait heureux de déposer là-dessus dans un procès de canonisation. Il n'a relevé qu'un mot où l'on sent poindre l'homme de lettres, mais tout de suite contredit et effacé par l'évêque. Racontant, dans une lettre, l'affaire de Cambrai, il lui échappe ce trait : « Ah! que je suis en bon train et quel dommage qu'on vienne me quêrir pour Vêpres! Mais, incontinent, il se rend à Vêpres. »

* * *

Les derniers mots de la conférence ont été consacrés à l'écrivain et à l'orateur. L'écrivain est inégalable, il s'est fait une langue que lui seul a pratiquée. Il a l'ampleur sans emphase, la force sans raideur, l'éclat sans affectation, la majesté et la grâce, la profondeur et la simplicité. Il est superbe, quand il se déploie, prodigieux quand il se ramasse. « Richelieu mourut peu regretté de son maître qui craignit de lui devoir trop. » C'est la frappe de Tacite avec ses prolongements infinis. Et cette perle : « Quand Dieu voulut sauver la ville de Béthulie, il tendit dans la beauté de Judith un piège imprévu et inévitable à l'aveugle brutalité d'Holoferne. » Il reste original, même quand il traduit : « Mais laissez apaiser cette passion; après, j'irai à Dieu d'un esprit plus calme. — Voyez cet insensé sur le bord d'un fleuve, qui, voulant passer à l'autre rive, attend que le fleuve se soit écoulé, et, il ne s'aperçoit pas qu'il coule sans cesse. Il faut passer par-dessus le il faut marcher contre le torrent, résister au cours de nos passions, et non attendre de voir écoulé ce qui ne s'écoule jamais tout à fait. » Voilà ce que Bossuet a fait de deux vers d'Horace :

*Rusticus expectat dum defluat annis; at ille
Labitur, et labetur in omne volubilis ævum.*

L'orateur l'emporte sur Cicéron et sur Démosthène, il s'élève au-dessus de tous les orateurs de la chaire, il n'y a pas de parole plus belle, plus éloquente qui soit tombée des lèvres humaines. Bossuet est lyrique, plein d'effusions, il eut trop d'éclat, trop

de passion pour avoir été situé à sa véritable hauteur par le XVII^e siècle. M^{me} de Sévigné lui préfère Bourdaloue; le sage Nicole eût décerné la palme au grand Arnaud.

Brunetière a fait une observation que je sou mets aux détracteurs systématiques du romantisme : « Pour qu'on rendit enfin justice à l'incomparable orateur, il fallut attendre que nos romantiques ayant rétabli l'imagination et la sensibilité dans leurs droits, nous eussions ainsi comme retrouvé les titres longtemps oubliés du lyrisme. »

En finissant, M. Bérard a voulu laisser la parole à Bossuet lui-même, par la lecture de la péroraison du célèbre « Sermon sur l'unité de l'Eglise », prononcé à l'Assemblée du clergé de 1684. J'ai été heureux d'entendre l'orateur reconnaître l'immense service que l'évêque de Meaux rendit à l'Eglise et à la France, en empêchant, par son intervention, l'appel au futur Concile, qui eût consommé la rupture et jeté la France dans le schisme. On ne l'a pas assez dit et cependant l'histoire en fournit la preuve.

Je n'ajouterai pas que, devant cet auditoire académique, si admirablement fait pour apprécier l'humanisme de cette parole rare et exquise, le succès de M. Léon Bérard fut un triomphe de l'esprit.

J. SCHYRGENS.

FRANCE

France et Allemagne

Le dernier numéro du Bulletin catholique international a publié le texte du discours prononcé, par le R. P. Pierre Delattre, S. J., à la dernière Assemblée générale de la Ligue des catholiques allemands pour la paix, tenue à Essen, en septembre 1927. Il traitait de « Deux conceptions différentes de l'amour de la Patrie et leurs conséquences. » Nous en détachons ces extraits :

Dégagée de toute notion accessoire et ramenée à son principe essentiel, fondamental, la patrie, pour le peuple français actuel, est avant tout une terre et pour la nation allemande un peuple. Ajoutons, avant d'entrer plus avant dans le développement, que ces deux conceptions différentes nous paraissent également soutenables, et qu'à les exposer dans toute leur ampleur, y compris le conflit qu'elles portent en germe, nous nous sentons parfaitement à l'aise.

La patrie, pour la nation allemande, est avant tout un peuple : la race germanique, ou, pour écarter toute discussion oiseuse sur le mot « race », la grande famille des tribus qui, par leur origine et leur parler actuel, se rattachent à ce qu'on est convenu d'appeler les Germains, comme on dit les Celtes et les Slaves. C'est dans ce sens, je crois, qu'il faut entendre les paroles si souvent citées de Arndt, le poète de la revanche de 1813 : « Aussi haut que monte le ciel, aussi loin que s'étend la terre, partout où retentit la langue allemande, là est notre patrie. » Paroles qui sonnent mal à des oreilles françaises, parce qu'on croit y voir l'affirmation d'une prise de possession par la race germanique de tout territoire où elle réussirait à s'implanter. La terre cependant, dans la notion de patrie en Allemagne, est chose secondaire, car la patrie c'est avant tout le peuple. De là, cette facilité des Allemands, divisés chez eux, à se grouper, sans distinction de *Stamme* dès qu'ils se trouvent à l'étranger. Il y a longtemps qu'Henri Heine a écrit : « Partout où trois Allemands se rencontrent, ils y fondent aussitôt deux *Vereme* au moins. » C'est qu'en se retrouvant, ils retrouvent la patrie. Aussi les voyons-nous partout dans le monde se reconstituer en unions, en fédérations, en villages, en quartiers de ville, en provinces même, et s'y donner des prêtres, des écoles et des journaux.

Et j'entends fort bien les historiens allemands nous dire : « Germains, puisque Francs, vous vous êtes séparés de la patrie allemande pour suivre dans une même destinée les Celtes romanisés par qui vous vous êtes laissés assimiler. Libre à vous de vous organiser à part, mais vous n'irez pas plus loin; vous ne détacherez ni une pierre, ni une âme de plus de notre peuple. »

Cette conception allemande de la patrie, cette vue générale sur l'histoire nationale allemande, je ne crois pas qu'il y ait en France beaucoup d'esprits qui l'aient étudiée avec sérénité, et

encore moins comprise, et j'ajoute qu'il y en a beaucoup moins encore pour y voir autre chose qu'une forme de pangermanisme. Il faut bien cependant accorder qu'elle se présente comme admissible, puisqu'enfin aucun dogme n'a encore défini le caractère essentiel de la patrie dans le sens d'une terre plutôt que d'un peuple, et chaque nation ayant sur ce sujet des idées particulières, issues de sa mentalité générale et de son histoire. Mais que cette conception soit à la source des malentendus et de l'irréductible hostilité qui sépare la France de l'Allemagne, on s'en rendra mieux compte encore, je crois, lorsqu'en face de cette conception allemande de la patrie, nous aurons mis en relief celle que s'en fait la France.

* * *

Constituée depuis longtemps par un peuple admirablement fondu et unifié, la France, au contraire, conçoit avant tout la patrie comme une terre où une histoire commune a été vécue à travers de longs siècles. Danton, menacé dans sa vie par la haine de Robespierre et conseillé d'émigrer sans tarder, rugit un jour cette riposte : « Penses-tu qu'on emporte la patrie à la semelle de ses souliers ? » Eh ! oui, partout, hors de France, le Français est exilé. Nos religieux, par exemple, pourront former en Belgique, en Suisse, en Hongrie même, des communautés nombreuses ; ils se sentiront toujours exilés et loin de la patrie. Il est pourtant une exception, mais comme elle confirme bien la définition ! c'est lorsqu'ils se trouvent sur une de ces terres appelées « colonies françaises », où flottent les trois couleurs et où sévit une administration le plus souvent tracassière. Ici, en effet, un sentiment tout différent les anime : ils sont, vous diront-ils, en terre française, et ils vous parleront de « prolongement de la France ». Aussi à Madagascar, au Sénégal, en Indo-Chine se sentent-ils autrement à l'aise qu'en Amérique ou en Espagne. Ce sentiment de la terre, il est même si profond dans l'idée de patrie, que quelques pas faits sur notre territoire par des patrouilles de troupes étrangères nous émeuvent bien autrement que des incidents où, comme dans l'histoire du *Lotus*, des Français sont indignement malmenés par des Turcs sans foi ni loi. S'il se fût agi d'Allemands, le monde entier aurait retenti de plaintes ; en France, au contraire, l'opinion publique s'obstina à demeurer dans la plus complète indifférence : en terre étrangère, le Français n'a plus guère à compter sur l'appui de son peuple (1).

Faut-il ajouter que la psychologie très différente des deux peuples s'accorde très bien avec cette opposition des conceptions ? Habitué à penser « raison », l'esprit français, assez pauvre de sentiment et passionné de schématisation et de simplification, trouve dans sa notion de patrie, simple et claire, tout ce qu'il faut pour le satisfaire, de même que l'esprit allemand, complexe au point d'éprouver l'impression d'inexactitude en face de toute définition qui n'embrasse pas à la fois tous les côtés des choses, se sent plus à l'aise dans cette conception sentimentale que dans toute autre plus géométrique.

Ce qui aggrave encore le conflit, c'est que, dans toute l'Europe l'idée nationale a supplanté l'idée chrétienne. La patrie est devenue l'idole à laquelle on doit tout sacrifier. On est d'abord Français, d'abord Allemand, chrétien ensuite, si l'on peut. On est « avec Dieu, pour le Roi et la Patrie », devenus ainsi par un étrange renversement des choses, des fins, des buts, quand ils ne doivent être que des moyens vers le plus grand service de Dieu. Le nationalisme, dernier né du libéralisme, véritable hérésie, puisqu'il fait passer la nationalité avant l'humanité, la patrie avant la religion, les lois de l'Etat avant celles de l'Eglise, empoisonne véritablement toute la vie intellectuelle et morale, sans même, naturellement, que les intoxiqués s'en aperçoivent, et si l'Eglise s'avise de rappeler des lois ou des principes qui heurtent trop nettement des idées toutes modernes, ou ce qu'on croit être l'intérêt de la patrie, elle se voit discuter par une grande partie de ceux même qui bondiraient de s'entendre refuser le nom de catholiques.

(1) Rapprocher aussi le langage courant chez les hommes politiques comme chez les chefs religieux des deux nations : sur le Rhin et au delà. C'est toujours l'expression « notre peuple » qui revient ; chez nous on ne parle que de « la France ».

La guerre ou la paix ?

Le général Denvignes vient de publier, sous ce titre, un livre qui est le fruit de six années d'observations faites en Allemagne. Les conclusions ne manqueront pas d'impressionner vivement nos lecteurs.

Vers la guerre totale ?

N'allez pas croire que l'âge des casernes soit clos.

Les temps ne seront révolus que le jour où les peuples auront compris que la guerre est à la fois une mauvaise action et une mauvaise affaire, qu'elle ruine le vainqueur autant que le vaincu et que les moyens dont la chimie dispose aujourd'hui et disposera demain causeront leur destruction réciproque. Tous les peuples, toutes les industries mondiales sont solidaires, mais la masse européenne n'a pas encore compris cette vérité fondamentale, cette interdépendance base de la vie et de la civilisation modernes.

Et, en attendant, les peuples de l'Europe roulent lentement vers la « guerre totale ».

Ils rivalisent pour avoir :

L'armée la plus nombreuse et la mieux outillée ;

Les explosifs les plus violents, les projectiles aux dimensions les plus monstrueuses ;

Les sous-marins les plus dangereux ;

L'aviation la plus nombreuse, la plus entraînée, la plus puissante, la plus hardie ;

Les gaz les plus nocifs, — qu'ils soient asphyxiants, toxiques ou irritants : ulcération des yeux, des poumons, de la peau, paralysie du système nerveux, intoxications lentes ou foudroyantes, — tels sont les nouveaux procédés de combat...

Ne cherchez pas quel est le plus hideux !

Les peuples de l'Europe roulent vers la « guerre totale », qui tend, au mépris de tous les traités et de toutes les conventions, vers la destruction féroce des forces de l'ennemi, organisées ou non, vers la destruction de ses armées, de sa population civile : femmes, enfants, vieillards, etc., de ses grands établissements, de ses monuments et de ses œuvres d'art, de son passé, de son présent et de son avenir.

Vers la « guerre totale », qui assurera le blocus des ports neutres et ennemis, pour que la faim devienne complice des balles et des obus, des poisons connus et inconnus que chacun prépare sournoisement dans l'ombre, de peur que l'ennemi ne s'en serve le premier...

Vers la « guerre totale », comme les cannibales de l'Afrique centrale l'ont pratiquée pendant des siècles, mais avec des raffinements qui les auraient probablement dégoûtés.

Aboutissement naturel d'une civilisation matérialiste, qui ne connaît plus qu'un but : l'argent, et qu'un moyen : le machinisme et la technique.

Aboutissement naturel d'une civilisation matérialiste où le progrès mécanique a eu, comme contre-partie, une régression morale effroyable. La civilisation matérielle — merveilleux produit de la technique — n'est rien, rien, sans la civilisation morale.

Il est mort, en quatre ou cinq ans, quarante, cinquante, soixante millions d'êtres vivants... On ne sait pas au juste, mais peu importe.

Que les presses de l'Europe Centrale et des Balkans — et aujourd'hui les Balkans commencent à Vienne — se déclarent mutuellement la guerre pendant un mois et que, pendant ce mois, les peuples soient trompés par les procédés ordinaires, qu'ils soient excités au son du clairon, du fifre et du tambour, et tout recommencera... pour finir probablement comme en Russie et pour les mêmes causes.

Et c'est la guerre totale que nous sommes obligés de préparer, si nous ne voulons pas la subir ; c'est la guerre totale dont le cauchemar empoisonnera l'Europe, tant que les hommes de bonne volonté n'auront pas le courage de travailler tout d'abord au désarmement moral.

C'est notre pays qui doit être le promoteur de ce désarmement moral. Il demandera du temps, des efforts patients, une ténacité à toute épreuve.

C'est notre pays qui doit organiser la Paix de l'Europe, par son initiative et son exemple, mais exemple et initiative seront de nul effet, ils feront sourire, si la France, je veux dire le groupement franco-belge, n'est pas en mesure de braver toutes les attaques et d'imposer la solution pacifique.

La mobilisation totale

Et la guerre totale — ah! l'ignoble chose! — présuppose la mobilisation totale.

Et il n'y a pas à rechigner : la question est de vie ou de mort. Dans l'état de frénésie où se débat actuellement l'Europe, si nous ne préparons pas la « guerre totale », nous la subirons.

Le potentiel économique d'une nation sera plus que jamais un des facteurs essentiels de sa force militaire et le pays le moins favorisé ou de plus faible natalité devra prendre, en temps de paix, des précautions et des mesures permanentes pour corriger son infériorité, s'il ne veut pas être supprimé...

Mais soulignons un fait nouveau :

Le développement de l'aviation, la distillation du goudron, la fabrication de la cellulose, de la soie artificielle, les fabriques de colorants, d'engrais azotés, de carburants synthétiques, etc., ne constituent pas un poids mort, un parasite pour les nations, mais bien une source d'enrichissement permanent.

La préparation de la défense nationale sera désormais une source de richesse et non de ruine économique.

Voilà une nouveauté de portée immense, qu'il faut méditer longuement. Elle modifie de fond en comble toutes les données du Problème.

La préparation spécifiquement militaire ne constitue plus le seul élément de la défense nationale, et cela ouvre une belle perspective et de grandes espérances.

A mesure que les peuples s'enrichiront et que le bien-être augmentera, par ce travail intensif de paix et de guerre (c'est désormais la même chose ou à peu près); à mesure qu'ils s'attacheront davantage à la vie; à mesure que l'aviation et un carburant synthétique rendront les communications, les relations commerciales et intellectuelles plus nombreuses, et le désarmement moral plus facile, peut-être éprouveront-ils plus de répulsion à s'entre-tuer bêtement au bénéfice des spectateurs de la lutte. Peut-être!...

En tout cas :

La destruction d'une ville comme Paris ou Lyon, Cologne ou Dusseldorf, Milan ou Marseille.

L'ignoble empoisonnement des populations.

Le bouleversement d'un petit territoire comme la Ruhr, seront peut-être demain une question d'heures.

Le développement de la guerre chimique et bactériologique serait en quelques semaines la mort de notre civilisation.

Voilà le deuxième fait : il est aussi nouveau que le premier. Les peuples auront enfin appris à connaître le prix inestimable de la paix.

Ni les guerres du Premier Empire, ni la guerre de Crimée, ni celles d'Italie ou de 1870 n'ont été mortelles pour les peuples qui les ont subies ou entreprises.

Par contre, nous ne savons pas si l'Europe guérira facilement du choc qu'elle vient de recevoir.

Qu'advient-il de la Russie?

Qu'advient-il des peuples européens?

Nous ne savons pas.

Nous savons, par contre, qu'un nouveau coup porté avec les instruments de destruction, d'empoisonnement et de mort que la technique vient de mettre et mettra à notre disposition, serait mortel, sans que le carnage et l'empoisonnement aient besoin de durer quatre ans. Voilà la grande nouveauté.

Peut-être sauvera-t-elle la civilisation.

Ne parlons pas à tort et à travers des Etats-Unis d'Europe. Contentons-nous de réaliser l'Entente de l'Europe continentale.

Souhaitons que cette Europe continentale prenne automatiquement sa place dans les grands groupements humains.

Amérique, Empire britannique, République russe, Groupe Jaune.

Etroitement alliée avec l'Empire britannique, elle peut garder la tête de la civilisation.

Trotsky et Lénine ont eux défini le problème que qui que ce soit : « Pour durer, a dit le premier, nous avons besoin de la révolution mondiale »; « Pour que la révolution mondiale éclate, a dit le deuxième, il faut une deuxième guerre. »

L'Europe est encore maîtresse de ses destinées. Si les gouvernements n'organisent pas l'union européenne, c'est la Troisième Internationale qui la fera...

THE BEST ON THE MARKET

24 Franos



La Bouteille

Importé directement par

R. & G. KONINCKX

VINS FINS

Rue de la Longue-Haie, 47-49

BRUXELLES

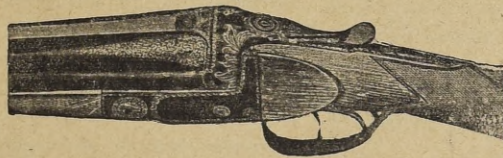
Téléphone 838,39

DEMANDEZ-NOUS ÉCHANTILLON GRATUIT

Manufacture d'Armes de Luxe et de Munitions
LOUIS VENDRIX & C^{IE}

Rue des Clarisses, 66, LIÈGE (Belgique)

Nombreuses distinctions aux différentes expositions. — Tél. 1553



Avec le fusil ADIX breveté plus d'accident

Arme de tout repos

♦♦♦ CARRELAGES ♦♦♦

J. Swartenbroeckx

6, Avenue de la Porte de Hal

Téléphone
B 45911

BRUXELLES

Téléphone
B 45911

♦♦♦ REVÊTEMENTS ♦♦♦

Usines P.-E. BARBÉ
Quai de l'Abattoir - HERSTAL
Motos --- Vélos et Accessoires

SPECIALITÉS :

Jantes pour motos et vélos, garde boue,
Moyeux, tiges de selle, cadres pour vélos

Exportation

Soc. Anon. Construction Industrielle

Entreprises générales
Béton Armé — Charpentes métalliques
Bureau d'Études

22, rue du Rempart, Alost
Téléphone 56

Albert Selderslagh
BANQUE ET CHANGE
51, Rue du Commerce, 51, BRUXELLES
Téléph. : 352.70-275,56 Ch.-postaux : 177.780

Toutes opérations de Bourse sur places belges et étrangères
Encaissement de coupons — Souscriptions à toutes
émissions et emprunts. — Renseignements financiers
Bureaux ouverts de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h.

Comptes courants et à terme

Fabrique de Somniers Métalliques

N^T MANGAM
Rue Large-Voie, 226 - HERSTAL

Téléphone: 137 Herstal Téléphone: 137 Herstal

LES CHASSIS CLEMENT
en
PIERRE ARTIFICIELLE ARMÉE
(systèmes brevetés)

s'imposent dans toutes les constructions :
par leur qualité
leur beauté
leur bas prix

13 ans d'expérience 4 usines
10,000 châssis en magasin

POUR RENSEIGNEMENTS — PRIX —
CATALOGUES — VISITES DES AGENTS

Adressez-vous :
AUX MATÉRIAUX DU WAES
Société anonyme à
ZWYNDRECHT-Anvers
Tél. 56 à Zwyndrecht.

Librairie Albert DEWIT
53, rue Royale, BRUXELLES

Viennent de paraître :

Bibliothèque d'Histoire contemporaine de Belgique
Emile Banning
Les Origines et les Phases de la Neutralité Belge
publié par ALFRED DE RIDDER
Directeur général de la Noblesse et des Archives au Ministère
des Affaires étrangères.
Un beau volume in-8° de 276 pages fr. 20.—
Précédemment paru dans la même collection :
Le Mariage du roi Léopold II, d'après des documents
inédits, par ALFRED DE RIDDER. Un volume in-8° de
297 pages. fr. 15.—

CODE DE COMMERCE
en tableaux synoptiques avec notes et documents pratiques
par P. BIÉMONT.
Un beau et fort volume grand in-4° de 360 pages. fr. 60.—

FONDS DES MIEUX DOUÉS
Lois coordonnées des 15 octobre 1921-25 juin 1927
Commentaire par LÉON BAUWENS
Secrétaire de l'Instruction publique. — Directeur général
de l'enseignement primaire au Ministère des Sciences et des Arts.
Un beau volume in-8° de 77 pages fr. 6.50